
**PROJET DE FUSION RELATIF A LA FUSION PAR ABSORPTION DE LA SOCIETE STERIA
PAR LA SOCIETE SOPRA STERIA GROUP**

Le 5 novembre 2014

Entre

Sopra Steria Group

Et

Steria

En l'accord entre les parties, les présentes reliées par ASSERMENT, empêchant toute substitution ou addition, sont seulement s à dernière page.

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

- (1) **SOPRA STERIA GROUP**, société anonyme au capital de 19.574.712 euros, dont le siège social est situé PAE les Glaisins, 74940 Annecy-le-Vieux, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Annecy sous le numéro 326 820 065, représentée par Monsieur François Enaud, en sa qualité de Directeur Général, dûment habilité à l'effet des présentes ;

ci-après désignée « **Sopra Steria** »

Et

- (2) **STERIA**, société anonyme au capital de 14.876.895 euros, dont le siège social est situé 12, rue Paul Dautier, 78140 Vélizy-Villacoublay, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Versailles sous le numéro 309 256 106, représentée par Monsieur François Enaud, Président Directeur Général, dûment habilité à l'effet des présentes ;

ci-après désignée « **Steria** »

Sopra Steria et Steria sont ci-après désignées collectivement les « **Parties** », et individuellement une « **Partie** ».

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Dans le cadre d'une opération de rapprochement amicale, Sopra Steria (anciennement dénommée Sopra Group) a déposé le 10 juin 2014 une offre publique d'échange (ci-après, l'« **Offre** ») visant l'intégralité des actions Groupe Steria (« **Groupe Steria** »), société mère du groupe Steria détenant l'intégralité du capital social de Steria. Cette Offre a été déclarée conforme par l'Autorité des marchés financiers le 24 juin 2014. Aux résultats de l'Offre (en ce compris les résultats de l'Offre réouverte), Sopra Steria détient 90,52% du capital social et 89,41% des droits de vote de Groupe Steria. Comme indiqué dès l'annonce de l'opération, Sopra Steria et Groupe Steria entendent réorganiser en France le nouveau groupe issu de l'opération de rapprochement notamment par le biais de diverses réorganisations juridiques internes.

Les Parties ont établi le présent projet de fusion (ci-après, le « **Traité** ») aux fins de procéder à la fusion-absorption de Steria par Sopra Steria dans les termes et conditions ci-après définis (la « **Fusion** »).

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

TITRE 1 – PRESENTATION DES SOCIETES – MOTIFS ET BUTS DE LA FUSION – PROCEDURE D'AUTORISATION – COMPTES ET METHODES DE VALORISATION RETENUS

1 PRESENTATION DES SOCIETES

1.1 Présentation de Sopra Steria (société absorbante)

Sopra Steria est une société anonyme à conseil d'administration dont les actions sont admises aux négociations sur le compartiment B de NYSE Euronext Paris sous le code ISIN FR0000050809 depuis le 27 mars 1990.

1.1.1 Objet social

Sopra Steria a pour objet en France et partout ailleurs :

- tous conseils, expertises, études, enseignements se rapportant à l'organisation des entreprises et au traitement de l'information, toutes analyses et programmations sur ordinateurs, l'exécution de tous travaux à façon ;
- la conception et la réalisation de tous systèmes s'appliquant à l'automatisme et la gestion, comprenant l'achat de composants et de matériels, leur montage et les logiciels adaptés ;
- la création ou l'acquisition et l'exploitation de tous autres fonds ou tous établissements de nature similaire ;
- et généralement, toutes opérations commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement, soit seule, soit en participation ou en société avec toutes autres sociétés ou personnes.

1.1.2 Activité

Sopra Steria est l'entité de tête du nouveau groupe Sopra – Steria issu du rapprochement entre les sociétés Sopra Group et Groupe Steria.

Sopra Steria est un acteur global des services Informatiques, qui intervient sur les métiers de conseil, de l'édition et de l'intégration de systèmes et de solutions, et également depuis son rapprochement avec Groupe Steria, sur les métiers de la gestion d'infrastructures informatiques et du *Business Process Outsourcing*.

Sopra Steria se positionne sur huit marchés ciblés (les services financiers, l'assurance et la protection sociale, le secteur public, les opérateurs télécoms, l'aéronautique et la défense, l'énergie, le transport et la messagerie et la distribution) et déploie une stratégie axée en priorité sur des grands comptes européens.

Sopra Steria bénéficie d'un positionnement international.

1.1.3 Durée et exercice social

Sopra Steria a été constituée le 5 janvier 1968 pour une durée de cinquante (50) ans à compter du 25 janvier 1968 et renouvelée par l'assemblée générale des actionnaires réunie le 19 juin 2012 pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf (99) ans.

Son exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

1.1.4 Capital social et valeurs mobilières

Le capital social de Sopra Steria s'élève à la date du présent Traité à dix-neuf millions cinq cent soixante-quatorze mille sept cent douze (19.574.712) euros. Il est divisé en dix-neuf millions cinq cent soixante-quatorze mille sept cent douze (19.574.712) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un (1) euro, toutes entièrement libérées et de même catégorie.

Conformément aux stipulations de l'article 29 des statuts de Sopra Steria, un droit de vote double est conféré à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux (2) ans au moins au nom du même actionnaire.

Sopra Steria détient, à la date du présent Traité, quinze mille cent (15.100) de ses propres actions.

Sopra Steria a consenti des options de souscription d'actions Sopra Steria au titre de différents plans détaillés en **Annexe 1.1.4** du présent Traité.

A la date du présent Traité, cent quarante-sept mille cent quatre-vingt-seize (147.196) options de souscription d'actions resteraient en circulation, étant précisé que :

- onze mille cent quatre-vingt-six (11.186) options de souscription ont été attribuées par le conseil d'administration de la société le 21 décembre 2006 au titre du plan n°5 en date du 26 mai 2005, et sont exerçables jusqu'au 20 décembre 2014 ;
- trente-neuf mille neuf cent quarante-six (39.946) options de souscription ont été attribuées par le conseil d'administration de la société le 18 mars 2008 au titre du plan n°5 en date du 26 mai 2005, et sont exerçables jusqu'au 17 mars 2016 ;
- vingt-et-un mille trois cent deux (21.302) options de souscription ont été attribuées par le conseil d'administration de la société le 17 mars 2009 au titre du plan n°6 en date du 15 mai 2008, et sont exerçables jusqu'au 16 mars 2017 ;
- trente-et-un mille neuf cent cinquante-trois (31.953) options de souscription ont été attribuées par le conseil d'administration de la société le 15 avril 2010 au titre du plan n°6 en date du 15 mai 2008, et sont exerçables du 16 avril 2015 au 14 avril 2018 ;
- trente-sept mille huit cent neuf (37.809) options de souscription ont été attribuées par le conseil d'administration de la société le 29 mars 2011 au titre du plan n°6 en date du 15 mai 2008, et sont exerçables du 30 mars 2016 au 28 mars 2019 ; et

- cinq mille (5.000) options de souscription ont été attribuées par le conseil d'administration de la société le 20 octobre 2011 au titre du plan n°7 en date du 10 mai 2011, et sont exerçables du 21 octobre 2016 au 19 octobre 2019.

L'assemblée générale des actionnaires de Sopra Steria réunie le 27 juin 2014 a notamment renouvelé les délégations de compétence consenties au conseil d'administration de la société à l'effet d'attribuer et/ou émettre au profit des salariés et mandataires sociaux de la société ou de son groupe, des options de souscription ou d'achat d'actions et des actions gratuites de performance, sous réserve du respect d'un plafond unique fixé à 5% du capital social de Sopra Steria¹.

A la date du présent Traité, la Société peut encore attribuer un nombre total de neuf cent soixante-dix-huit mille sept cent trente-cinq (978.735) options de souscription. En conséquence, le nombre maximal d'actions Sopra Steria à créer au titre de levées d'options de souscription et des autres dispositifs d'association des salariés au capital est égal à un million cent vingt-cinq mille neuf cent trente-et-un (1.125.931) à la date du présent Traité.

Par ailleurs, Sopra Steria a attribué gratuitement un nombre total de cent soixante-six mille huit cent soixante-quinze (166.875) droits à actions au titre du plan n°1 en date du 19 juin 2012, étant précisé qu'à la date du présent Traité, cent vingt-neuf mille quinze (129.015) actions attribuées gratuitement sont en phase de conservation, cinq mille six cent cinquante-cinq (5.655) actions attribuées gratuitement sont encore en phase d'acquisition et trente-deux mille deux cent cinq (32.205) droits à actions sont devenus caducs.

Sopra Steria n'a émis aucune autre valeur mobilière.

1.1.5 Gouvernance

Sopra Steria est une société anonyme à conseil d'administration. La direction générale de la société est assurée par un Directeur Général, Monsieur François Enaud, assisté d'un Directeur Général Délégué, Monsieur Vincent Paris. La présidence du conseil d'administration est confiée à Monsieur Pierre Pasquier, co-fondateur du groupe Sopra.

1.2 Présentation de Steria (société absorbée)

Steria est une société anonyme à conseil d'administration.

Les actions Steria ne sont pas admises aux négociations sur un quelconque marché réglementé.

1.2.1 Objet social

Steria a pour objet, dans tous pays, directement ou indirectement :

- les études, les conseils et tous services pour l'utilisation des ordinateurs et le traitement de l'information, l'assistance des entreprises dans leur gestion ;
- la promotion, la gestion, la recherche et l'application des projets et des services dans le domaine de l'informatique et de la gestion d'entreprises, ainsi que l'acquisition et la gestion de toutes participations dans des sociétés de même nature ;

¹ Plafond unique s'appliquant également aux augmentations de capital réservées aux salariés et mandataires sociaux de la société et de son groupe.

- la participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés, créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou achat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou société en participation, et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant à des fins d'application domestiques ou industrielles, ou se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et à tous les objets similaires ou annexes.

1.2.2 **Activité**

Steria appartient au groupe Steria, acteur global des services informatiques. A ce titre, elle intervient sur les métiers de conseil, d'intégration de systèmes, de maintenance applicative et de gestion des infrastructures informatiques.

1.2.3 **Durée et exercice social**

Steria a été constituée le 26 janvier 1977 pour une durée expirant le 18 juin 2019, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Son exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

1.2.4 **Capital social et valeurs mobilières**

Le capital social de Steria s'élève à la date du présent Traité à quatorze millions huit cent soixante-seize mille huit cent quatre-vingt-quinze (14.876.895) euros. Il est divisé en neuf cent quatre-vingt-onze mille sept cent quatre-vingt-treize (991.793) actions ordinaires d'une valeur nominale de quinze (15) euros, toutes entièrement libérées et de même catégorie.

Steria n'a émis aucune autre valeur mobilière et n'a pas d'emprunt obligataire à sa charge.

1.2.5 **Gouvernance**

Steria est une société anonyme à conseil d'administration. La direction générale de la société est assurée par un Président Directeur Général, Monsieur François Enaud.

1.3 **Liens capitalistiques entre Sopra Steria et Steria**

A la date du présent Traité, Sopra Steria ne détient directement aucune action de Steria. Sopra Steria détient à la date du présent Traité trente millions quarante mille cinq cent quarante-trois (30.040.543) actions Groupe Steria, représentant 90,52% du capital social et 89,41% des droits de vote de Groupe Steria, qui détient neuf cent quatre-vingt-onze mille sept cent quatre-vingt-treize (991.793) actions Steria, représentant 100% du capital social et des droits de vote de Steria.

En raison de la réalisation de la fusion-absorption de Groupe Steria par Sopra Steria devant intervenir un instant de raison avant la Fusion, Sopra Steria détiendra, à la Date de Réalisation, neuf cent quatre-vingt-onze mille sept cent quatre-vingt-treize (991.793) actions Steria, représentant l'intégralité du capital social et des droits de vote de Steria.

1.4 **Dirigeants et administrateurs communs**

Monsieur François Enaud exerce les fonctions de Directeur Général de Sopra Steria et de Président Directeur Général de Steria.

1.5 Événements importants intervenus depuis le 31 décembre 2013 et à intervenir avant la Date de Réalisation

1.5.1 Distribution de dividendes au titre de l'exercice social 2013

L'assemblée générale mixte annuelle de Sopra Steria a décidé le 27 juin 2014 de distribuer un dividende total de vingt-deux millions six cent quarante-sept mille deux cent sept euros et soixante-dix centimes (22.647.207,70 €), soit un euro et quatre-vingt-dix centimes (1,90 €) par action au titre de l'exercice 2013. Ce dividende a été versé aux actionnaires de Sopra Steria le 8 juillet 2014.

1.5.2 Opérations de réorganisation intervenues ou à intervenir

Groupe Steria qui détient à la date du présent Traité l'intégralité du capital social et des droits de vote de Steria a fait l'objet d'une Offre. Cette Offre s'inscrivait dans le cadre d'une opération de rapprochement entre les deux groupes. A la suite de la clôture de l'Offre intervenue le 5 septembre 2014, Sopra Steria détient 90,52% du capital social et 89,41% des droits de vote de Groupe Steria. Par ailleurs, à la suite de l'Offre, Groupe Steria a été transformée en société anonyme le 16 octobre 2014.

Comme indiqué dès l'annonce du projet de rapprochement, et en particulier dans la note d'information établie par Sopra Steria (n° visa 14-322 du 24 juin 2014) dans le cadre de l'Offre, Sopra Steria et Groupe Steria entendent réorganiser juridiquement en France le nouveau groupe issu de l'opération de rapprochement notamment par le biais d'une fusion-absorption de Groupe Steria par Sopra Steria. Cette fusion interviendra à la Date de Réalisation (tel que ce terme est défini ci-après) un instant de raison avant la réalisation de la Fusion.

Outre les deux opérations de fusion prévues, il est également envisagé que Sopra Steria, Groupe Steria et Steria réalisent au plus tard le 31 décembre 2014 des apports de branches complètes d'activités (ci-après, les « **Apports Partiels d'Actifs** »), à savoir :

- un apport de la branche complète de l'activité de gestion des infrastructures informatiques par Steria à la société Sopra Steria Services (filiale détenue à 100% par Steria SA) ;
- un apport de la branche complète de l'activité de services informatiques relatifs aux paiements bancaires (« *Advanced Payment* ») par Steria à Sopra Banking Software (filiale dont le capital social est détenu à 99,99% par Sopra Steria) ; et
- un apport de la branche complète de l'activité relative à la solution de gestion des ressources humaines (« *Pléiades* ») par Sopra Steria à Sopra HR Software (filiale dont le capital social est entièrement détenu par Sopra Steria).

Ces Apports Partiels d'Actifs seront réalisés à la Date de Réalisation un instant de raison après la réalisation de la fusion-absorption de Groupe Steria par Sopra Steria, et un instant de raison avant la réalisation de la Fusion, les uns après les autres dans la chronologie indiquée ci-dessus.

2 Motifs et buts de la Fusion

La Fusion projetée sera réalisée par l'absorption de Steria par Sopra Steria. Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'opération de rapprochement initiée entre les deux

groupes Sopra et Steria ayant pour objectif de créer un leader européen des services du numérique disposant d'une offre adaptée et différenciante pour répondre aux profonds besoins de transformation de leurs clients. Par ailleurs, d'un point de vue industriel, ce projet de rapprochement répond aux mutations profondes du marché induites par la révolution numérique et les nouveaux modes de consommation du service.

Ce projet de rapprochement permet de faire évoluer le positionnement du nouveau groupe de « développeur-intégrateur de systèmes » à « créateur-opérateur de services » ayant la taille critique, capable d'apporter les meilleures solutions de transformation à ses clients.

La complémentarité des Parties en termes de métiers et de géographies est très forte. Le renforcement du positionnement concurrentiel et la complémentarité des offres et des implantations géographiques permettra d'accélérer la croissance du chiffre d'affaires du nouveau groupe.

Dans le cadre de cette opération de rapprochement, Sopra Steria et Groupe Steria entendent réorganiser et simplifier juridiquement le nouveau groupe en France comme suit :

- une société de tête qui serait à la fois une société holding et une société opérationnelle, regroupant outre la présidence et la direction générale, les fonctions centrales, les activités de conseil et d'intégration de systèmes, et détenant, directement ou indirectement, l'ensemble des filiales opérationnelles et des participations du nouveau groupe ;
- une société spécialisée dans l'édition de logiciels bancaires ;
- une société spécialisée dans l'édition de solutions de gestion de ressources humaines ; et
- une société spécialisée dans la gestion des infrastructures informatiques ;

La fusion-absorption de Groupe Steria par Sopra Steria et la Fusion permettraient ainsi de créer une société tête de groupe opérationnelle exploitant directement les activités de conseil et d'intégration de systèmes, et détenant l'ensemble des participations du nouveau groupe, chacune spécialisée dans un métier de l'informatique. Ces deux opérations de fusion permettraient également de faciliter l'organisation opérationnelle du nouveau groupe et de réduire les coûts de fonctionnement. Elles permettraient également de réaliser plus rapidement les synergies recherchées dans le cadre du projet de rapprochement.

3 Procédure

3.1 Commissaires à la fusion et aux apports

Conformément aux dispositions des articles L. 236-10, R. 236-6, R. 236-7 et L. 225-147 du Code de commerce, Monsieur le Président du Tribunal de Commerce d'Annecy a, par ordonnance en date du 26 septembre 2014, nommé en qualité de commissaires à la fusion :

- Monsieur Olivier Perronet, commissaire aux comptes, associé du cabinet Finexsi Expert et Conseil Financier, 14 rue Bassano, 75116 Paris ; et
- Monsieur Olivier Grivillers, commissaire aux comptes, associé du cabinet HAF Audit & Conseil, 15 rue de la Baume, 75008 Paris ;

avec pour mission de (i) procéder à toutes vérifications nécessaires, (ii) vérifier que les valeurs relatives attribuées aux actions Steria et aux actions Sopra Steria sont pertinentes et que le rapport d'échange est équitable, (iii) d'établir, sous leur responsabilité, un rapport décrivant les modalités de la Fusion, (iv) d'apprécier, sous leur responsabilité, la valeur des apports en nature que se propose d'effectuer Steria à titre de fusion, et le cas échéant les avantages particuliers qui en résulteraient, et (v) d'établir, sous leur responsabilité, un rapport sur leurs évaluations, constatations et avis.

3.2 Consultation des instances représentatives du personnel

Conformément aux dispositions de l'article L. 2323-2 du Code du travail, les instances représentatives du personnel de Sopra Steria et Steria ont, préalablement à la signature du présent Traité, été informées et consultées sur la Fusion.

Le comité d'établissement et le comité central d'entreprise de Sopra Steria ont rendu respectivement les 17 et 20 octobre 2014 un avis sur le projet de Fusion.

Le comité central d'entreprise et le comité d'entreprise européen de Groupe Steria ont rendu respectivement les 17 octobre et 2 octobre 2014 un avis sur le projet de Fusion.

3.3 Autorisation de la signature du Traité

La signature du présent Traité a été préalablement autorisée par les conseils d'administration de Sopra Steria et Steria respectivement les 28 et 30 octobre 2014.

4 Comptes retenus pour établir les conditions de la Fusion

4.1 Comptes de Sopra Steria

Les termes et conditions du présent Traité ont été établis sur la base des derniers comptes sociaux de Sopra Steria arrêtés au 31 décembre 2013, ayant fait l'objet d'un rapport des commissaires aux comptes, et approuvés par l'assemblée générale des actionnaires de la société le 27 juin 2014 (les « **Comptes Sopra Steria** »). Ces comptes figurent en **Annexe 4.1**.

4.2 Comptes de Steria

Les termes et conditions du présent Traité ont été établis sur la base des derniers comptes sociaux de Steria arrêtés au 31 décembre 2013, ayant fait l'objet d'un rapport des commissaires aux comptes, et approuvés par l'assemblée générale des actionnaires de la société le 20 mai 2014 (les « **Comptes Steria** »). Ces comptes figurent en **Annexe 4.2**.

Conformément à l'article R. 236-3 du Code de commerce, Steria a établi un état comptable arrêté à la date du 30 septembre 2014, selon les mêmes méthodes et suivant la même présentation que son dernier bilan annuel. Cet état comptable figure en **Annexe 4.2**

Cet état comptable sera mis à disposition des actionnaires de la société dans les conditions de l'article précité.

5 Méthodes d'évaluation – Date d'effet

5.1 Méthodes d'évaluation

S'agissant de sociétés sous contrôle commun, les Parties sont convenues de retenir comme valeur d'apport des éléments d'actifs et de passifs transmis, leur valeur nette comptable au 31 décembre 2013 telle que figurant au bilan de Steria, conformément au

Règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2004-01 en date du 4 mai 2004 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées, tel que modifié.

5.2 Date d'effet de la Fusion

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-4 du Code de commerce, les Parties conviennent que la Fusion prendra effet rétroactivement, d'un point de vue comptable et fiscal, au 1^{er} janvier 2014 (la « **Date d'Effet** ») ; corrélativement, les résultats de toutes les opérations effectuées par Steria à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2014 jusqu'à la Date de Réalisation seront exclusivement, selon le cas, au profit ou à la charge de Sopra Steria, ces opérations étant considérées comme accomplies par Sopra Steria.

TITRE II – MODALITES DE LA FUSION-ABSORPTION DE STERIA PAR SOPRA STERIA

6 Fusion-absorption de Steria par Sopra Steria

Les Parties conviennent de procéder à la fusion-absorption de Steria par Sopra Steria selon les conditions et modalités prévues ci-après.

La Fusion sera réalisée dans les conditions prévues aux articles L. 236-1 et suivants et R. 236-1 et suivants du Code de commerce.

En conséquence et sous réserve des Conditions Suspensives prévues à l'article 9.1 ci-après :

- l'intégralité du patrimoine de Steria sera transmis à Sopra Steria dans l'état où il se trouvera à la Date de Réalisation (tel que ce terme est défini à l'article 9.1 ci-dessous). Il comprendra tous les éléments d'actifs, biens, droits et valeurs de Steria à cette date, sans exception ni réserve ainsi que tous les éléments de passif et les obligations de Steria à cette date, en ce compris les éléments d'actifs et de passifs non expressément désignés dans le Traité, étant précisé que les éléments d'actifs et de passifs relatifs aux branches complètes des activités de gestion des infrastructures informatiques et de services informatiques relatifs aux paiements bancaires ne seront pas transmis dans le cadre de la Fusion, ces éléments faisant l'objet d'Apports Partiels d'Actifs préalablement à la réalisation de la Fusion ;
- la Fusion entraînera transmission universelle du patrimoine de Steria à Sopra Steria et dissolution de plein droit de Steria à la Date de Réalisation sans qu'il y ait lieu d'effectuer quelconques opérations de liquidation ; et
- Sopra Steria deviendra débitrice des créanciers de Steria en lieu et place de Steria à la Date de Réalisation sans que cette substitution emporte novation à l'égard desdits créanciers.

7 Désignation et évaluation des éléments d'actifs et de passifs apportés

7.1 Principe

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3 du Code de commerce, Steria transmettra à Sopra Steria, sous les garanties ordinaires de fait et de droit et sous réserve de la réalisation des Conditions Suspensives, l'intégralité de son patrimoine dans l'état où il se trouvera à la Date de Réalisation, à l'exception des éléments d'actifs et de passifs faisant l'objet d'Apports Partiels d'Actifs comme indiqué à l'Article 6 ci-dessus.

En conséquence et comme indiqué à l'Article 6 ci-dessus, l'énumération des éléments d'actifs et de passifs figurant aux Articles 7.2 et 7.3 ci-après ainsi que l'estimation de leurs valeurs réelles respectives et de l'actif net transmis en résultant n'ont qu'un caractère purement indicatif, non exhaustif et provisoire, la Fusion constituant une transmission universelle du patrimoine de Steria au bénéfice de Sopra Steria.

7.2 Eléments d'actifs transmis par Steria à Sopra Steria

Les actifs transmis par Steria à Sopra Steria dans le cadre de la Fusion, comprendront notamment, sans que cette description ait un caractère limitatif et définitif, les éléments suivants, tels que valorisés à leur valeur nette comptable au 31 décembre 2013, étant

précisé que les éléments d'actifs et de passifs relatifs aux Apports Partiels d'Actifs ne seront pas transmis dans le cadre de la Fusion :

Actifs transmis	Valeur brute	Amortissements / Provisions	Valeur nette
Actif Immobilisé	292.261.997	34.755.590	257.506.407
Immobilisations Incorporelles	12.530.332	8.141.329	4.389.003
Immobilisations corporelles	47.330.601	22.852.512	24.478.089
Immobilisations financières dont :	232.401.064	3.761.749	228.639.315
<i>Participations</i>	221.160.941	3.761.749	217.399.192
<i>Autres immobilisations financières</i>	7.759.033		7.759.033
Actif circulant	236.389.172	108.744	236.280.428
En cours de production de services	18.730.869		18.730.869
Avances & acomptes versés sur commandes	775.758		775.758
Clients et comptes rattachés	165.598.409	108.744	165.489.665
Autres créances	43.724.871		43.724.871
Valeurs mobilières de placement	-		-
Disponibilités	2.764.418		2.764.418
Charges constatées d'avance	4.794.847		4.794.847
Autres	12.308		12.308
Frais d'émission d'emprunt	-		-
Ecart de conversion actifs	12.308		12.308
Montant total au 31 décembre 2013	528.663.477	34.864.334	493.799.143

Il est précisé, en tant que de besoin, que dans l'hypothèse où, par suite d'erreurs ou d'omissions, certains éléments d'actifs n'auraient pas été mentionnés au présent Traité, ces éléments seront réputés être la propriété de Sopra Steria à la Date de Réalisation.

7.3 Eléments de passifs transmis par Steria à Sopra Steria

La Fusion est consentie par Steria et acceptée par Sopra Steria moyennant la prise en charge par Sopra Steria de l'intégralité du passif de Steria à la Date de Réalisation (à l'exception des passifs qui seront transmis dans le cadre des Apports Partiels d'Actifs).

Sans que cette énumération ait un caractère limitatif et définitif, Sopra Steria assumera la charge et les obligations au paiement de l'intégralité des éléments de passifs suivants :

Passifs transmis	Valeur nette comptable
Provisions pour risques et charges	31.074.365
Provisions pour risques	11.652.747
Provisions pour charges	19.421.618
Dettes financières	119.696.605
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	75.351.037
Emprunts et dettes financières divers	44.345.568
Dettes d'exploitation	201.389.108
Dettes fournisseurs	65.884.772
Dettes fiscales et sociales	135.504.336
Dettes sur immobilisations	1.981.740
Autres dettes	1.596.245
Produits constatés d'avance	19.806.840
Ecart de conversion de passif	774
Montant total au 31 décembre 2013	375.545.677

En outre, en sus des éléments de passifs susmentionnés, Sopra Steria prendra à sa charge tous les engagements contractés par Steria constituant des engagements hors bilan et plus généralement assumera toutes les charges ou obligations de Steria.

Le détail des engagements hors bilan de Steria, tels qu'existant à la date du présent Traité, sont listés en Annexe 7.3.

Il est précisé, en tant que de besoin, que la prise en charge par Sopra Steria des passifs mentionnés ci-dessus ne constitue en aucune manière une reconnaissance de dette au profit des créanciers, lesquels resteront toujours tenus d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres et des montants réclamés.

7.4 Valeur de l'actif net transmis

Sur les bases indiquées ci-dessus, la valeur de l'actif net transmis par Steria à Sopra Steria dans le cadre de la Fusion s'élève donc à cent dix-huit millions deux cinquante-trois mille quatre cent soixante-six (118.253.466) euros.

8 Rapport d'échange et rémunération de la Fusion

8.1 Absence de rapport d'échange et d'augmentation de capital

Dans la mesure où Sopra Steria détiendra, à la Date de Réalisation, l'intégralité des actions composant le capital social de Steria en raison de la réalisation préalable de la fusion-absorption de Groupe Steria par Sopra Steria et que Sopra Steria et Groupe Steria se sont engagées à les conserver jusqu'à la Date de Réalisation, il ne sera procédé, en application des dispositions de l'article L. 236-3 du Code de commerce, à aucun échange d'actions Sopra Steria contre des actions Steria dans le cadre de la Fusion. Il n'est donc

pas établi de rapport d'échange en application des dispositions du Code de commerce susmentionnées.

En conséquence, il ne sera procédé ni à la création d'action nouvelle Sopra Steria en rémunération de la transmission du patrimoine de Steria à titre de fusion, ni à une augmentation de capital de Sopra Steria.

Aucune prime de fusion ne sera dégagée dans le cadre de la Fusion.

8.2 Mali de Fusion

Le Mali de Fusion (le « **Mali de Fusion** ») est égal à la différence entre :

Valeur de l'actif net transmis par Steria	118.253.466
Prix de revient des actions Steria détenues par Sopra Steria, par suite de la réalisation de la fusion-absorption de Groupe Steria par Sopra Steria, qui seront annulées par l'effet de la Fusion (en euros)	602.600.262
Montant du Mali de Fusion (en euros)	484.346.796

Le Mali de Fusion serait inscrit à l'actif du bilan de Sopra Steria conformément à la réglementation comptable applicable.

9 Conditions suspensives - Date de Réalisation

9.1 Conditions suspensives et date de réalisation de la Fusion

La réalisation de la Fusion est soumise à la réalisation des conditions suspensives suivantes (les « **Conditions Suspensives** ») :

- l'approbation de la Fusion par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Steria (y inclus notamment l'approbation de la dissolution sans liquidation de Steria et la transmission universelle de patrimoine au bénéfice de Sopra Steria) ; et
- l'approbation de la Fusion par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Sopra Steria (y inclus notamment la valeur nette de l'actif transmis et la Parité d'Echange).

Il est précisé que, sous réserve de la réalisation des Conditions Suspensives, la date de réalisation de la Fusion est fixée, de convention expresse, entre les Parties au 31 décembre 2014 à la clôture de l'exercice en cours (la « **Date de Réalisation** »). La Fusion se réalisera un instant de raison après la réalisation (i) de la fusion-absorption de Groupe Steria par Sopra Steria, et (ii) des Apports Partiels d'Actifs.

9.2 Dissolution sans liquidation de Steria

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3 du Code de commerce, Steria sera, à la Date de Réalisation, dissoute de plein droit sans liquidation.

9.3 Propriété- jouissance

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-1 et suivants du Code de commerce, Steria transmettra à Sopra Steria l'universalité de son patrimoine dans l'état où il se trouvera à la Date de Réalisation.

Sopra Steria sera propriétaire des biens transférés et en aura la jouissance à compter de la Date de Réalisation. A compter de cette date, Sopra Steria sera subrogée de plein droit dans tous les droits, actions, obligations et engagements de Steria.

10 Conditions et charges

- (a) Sopra Steria prendra l'ensemble des éléments d'actifs et de passif transmis dans l'état où ils se trouvent à la Date de Réalisation, en ce non compris les éléments des branches complètes des activités de gestion des Infrastructures Informatiques et de services Informatiques relatifs aux paiements bancaires qui feront l'objet d'Apports Partiel d'Actifs préalablement à la réalisation de la Fusion.
- (b) Sopra Steria sera purement et simplement substituée dans tous les droits et obligations de Steria (y compris les engagements hors bilan donnés et reçus).
- (c) Sopra Steria sera également substituée à Steria dans tous les droits et obligations au titre du droit d'occupation sous quelque forme que ce soit (bail, location, domiciliation...) de biens immobiliers dont Steria est titulaire et acquittera tous les loyers correspondants.
- (d) Sopra Steria aura tous pouvoirs, à compter de la Date de Réalisation, pour intenter ou suivre, en lieu et place de Steria, toutes actions judiciaires et procédures arbitrales relatives aux biens et droits apportés ou aux dettes prises en charge au titre de la Fusion et donner tous acquiescements à toutes décisions, recevoir ou payer toutes sommes en suite de ces décisions.
- (e) Sopra Steria assumera la charge et s'oblige par les présentes au paiement de la totalité des obligations et du passif de Steria échus au 31 décembre 2013 ou à échoir après cette date, sans exception ni réserve.
- (f) Sopra Steria supportera, à compter de la Date de Réalisation, tous impôts, droits, taxes, cotisations, contributions et autres charges de quelque nature que ce soit auxquels les biens et droits transmis peuvent ou pourront être assujettis.
- (g) Sopra Steria sera subrogée, à compter de la Date de Réalisation, dans le bénéfice et la charge de tout contrat, traité, convention, marché de toute nature liant valablement Steria à tout tiers pour l'exploitation de son activité ainsi dans le bénéfice ou la charge de toutes autorisations administratives qui auraient été consenties à Steria.
- (h) Sopra Steria sera tenue à l'exécution des engagements de cautions, avals et garanties pris par Steria et bénéficiera de toutes contre-garanties et sûretés ayant pu être obtenues par Steria.
- (i) Sopra Steria fera son affaire personnelle, le cas échéant, de l'obtention de l'agrément par tous tiers à cette subrogation, Steria s'engageant, pour sa part, à entreprendre chaque fois que cela sera nécessaire, les démarches en vue du transfert de ces contrats, garanties, sûretés et autorisations administratives, préalablement à la Date de Réalisation.

- (j) Sopra Steria sera tenue à l'acquit du passif de Steria qui lui est transmis dans les conditions où il est et deviendra exigible. Sopra Steria prendra également à sa charge les passifs qui n'auraient pas été comptabilisés et transmis en vertu du présent Traité, ainsi que les passifs ayant une cause antérieure à la Date de Réalisation mais qui ne se révéleraient qu'après cette date. Il est précisé que le montant du passif transmis figurant à l'article 7.3 ci-dessus est donné à titre indicatif et ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit des prétendus créanciers qui seront tenus dans tous les cas d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.
- (k) Steria s'engage à entreprendre, dans les délais requis, le cas échéant en collaboration avec Sopra Steria, les démarches nécessaires en vue d'envoyer les notifications ou d'obtenir les autorisations contractuelles, administratives ou autres qui pourraient être nécessaires ou utiles pour assurer valablement la transmission des biens et droits transmis à la Date de Réalisation, et à fournir à Sopra Steria tous les renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui donner tout concours pour assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans la Fusion.
- (l) Conformément aux dispositions de l'article L. 1224-1 du Code de travail, les contrats de travail relatifs aux salariés de Steria seront transférés de plein droit à Sopra Steria à la Date de Réalisation.
- (m) Par le seul effet de la Fusion, les valeurs mobilières et droits détenus par Steria dans des sociétés tierces comprises dans les éléments d'actifs transmis ou autres entités seront transférés au profit de Sopra Steria, laquelle deviendra directement actionnaire ou associé de ces sociétés ou détentrice et/ou titulaire de telles valeurs ou droits, sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires et contractuelles applicables. Steria se conformera aux dispositions législatives, réglementaires, statutaires et contractuelles relatives à la transmissibilité de ces valeurs mobilières et de ces droits notamment celles relatives aux agréments et droits de préemption. Steria, ou le cas échéant, Sopra Steria, notifiera à tout tiers la transmission des valeurs mobilières par voie de fusion conformément aux dispositions applicables dans chaque cas. Il est précisé que le défaut d'agrément, pour les cas où un tel agrément serait juridiquement requis, ne saurait en aucune façon compromettre la validité de la présente Fusion et du présent Traité. En outre, en cas d'exercice du droit de préemption, l'actif transmis portera sur le prix de cession des valeurs mobilières préemptées. Sopra Steria fera effectuer, à ses frais, l'inscription en compte à son profit des valeurs mobilières, droits sociaux et parts de toutes natures qui lui seront apportés.
- (n) En ce qui concerne les marques et les noms de domaine tels que décrits en Annexe 10(n), ainsi que les autres droits de propriété intellectuelle de Steria, Sopra Steria disposera seule de la propriété et de tous les droits y afférents, à compter de la Date de Réalisation, à l'exception le cas échéant, des marques, noms de domaine et autres droits de propriété intellectuelle ayant été transférés dans le cours normal des affaires. En conséquence, à compter de la Date de Réalisation, Sopra Steria aura seule le droit d'utiliser et d'exploiter librement lesdits marques, noms de domaines et autres droits de propriété intellectuelle, comme bon lui semblera sur l'étendue du territoire où ces éléments incorporels sont ou seront protégés, étant précisé que Sopra Steria sera substituée et subrogée dans tous les droits et

obligations relevant de conventions relatives à ces éléments incorporels conclues avec les tiers.

- (o) Les créanciers de Steria et de Sopra Steria dont les créances sont antérieures à la publication du projet de Fusion pourront faire opposition dans le délai de trente (30) jours à compter de la publication de ce projet sur les sites Internet des sociétés concernées par la Fusion. Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, l'opposition formée par un créancier n'aura pas pour effet d'interdire la poursuite de la Fusion.

11 Engagements des Parties

11.1 Déclarations de Steria

Steria déclare à la date des présentes :

- (a) Avoir la capacité et avoir obtenu les autorisations nécessaires de ses organes sociaux compétents pour signer et exécuter le présent Traité.
- (b) Ni elle ni ses filiales n'est ou n'a jamais été en état de cessation des paiements, et n'a jamais fait l'objet d'une procédure de sauvegarde, de conciliation, de redressement ou de liquidation judiciaire.

11.2 Engagements de Steria

- (a) Steria déclare avoir, à la date du présent Traité et à la Date de Réalisation, la pleine propriété des biens transmis et que ceux-ci, sauf mention contraire en Annexe 11.2, ne sont grevés d'aucune inscription, privilège, hypothèque, nantissement ou autre restriction, et que l'apport de ces biens n'est soumis à l'obtention d'aucune autorisation ou agrément quelconque, ou que les autorisations ou agréments nécessaires afin de permettre la transmission des biens ou contrats transférés auront été obtenus à la Date de Réalisation. A cet effet, Steria s'engage à entreprendre, en collaboration avec Sopra Steria, toutes les démarches nécessaires en vue d'obtenir ces autorisations ou agréments pour assurer valablement la transmission des biens apportés, et à communiquer à Sopra Steria tous les renseignements dont cette dernière aurait besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis des tiers la transmission de son patrimoine.
- (b) Steria s'oblige jusqu'à la Date de Réalisation à poursuivre l'exploitation de son activité selon le cours normal des affaires.

11.3 Déclarations de Sopra Steria

Sopra Steria déclare à la date des présentes :

- (a) Avoir la capacité et avoir obtenu les autorisations nécessaires de ses organes sociaux compétents pour signer et exécuter le présent Traité.
- (b) Ni elle ni ses filiales n'est ou n'a jamais été en état de cessation des paiements, et n'a jamais fait l'objet d'une procédure de sauvegarde, de conciliation, de redressement ou de liquidation judiciaire.

11.4 Engagements de Sopra Steria

- (a) Sopra Steria s'oblige jusqu'à la Date de Réalisation à poursuivre l'exploitation de son activité dans le cours normal des affaires.
- (b) Sopra Steria s'engage à coopérer avec Steria en vue d'effectuer toute démarche nécessaire ou utile à la réalisation de la Fusion et, d'une manière générale, en vue de la bonne exécution de la présente opération.

12 Régime fiscal

12.1 Droits d'enregistrement

Les Parties entendent placer la Fusion sous le régime fiscal spécial prévu aux articles 816-I et 817 A du Code général des impôts.

L'enregistrement de la Fusion donnera donc lieu au paiement du seul droit fixe de cinq cents (500) euros.

12.2 Impôt sur les sociétés

Conformément aux stipulations de l'article 5.2 ci-dessus, la Fusion prendra effet rétroactivement sur un plan comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2014. En conséquence, les résultats bénéficiaires ou déficitaires réalisés par Steria seront inclus depuis cette date dans le résultat fiscal de Sopra Steria.

Les Parties entendent soumettre la Fusion au régime fiscal de faveur des fusions prévu par l'article 210 A du Code général des impôts. En conséquence, Sopra Steria s'engage à respecter l'ensemble des dispositions et prescriptions de l'article 201 A susvisé, et notamment :

- reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez Steria, et qui ne deviennent pas sans objet du fait de la Fusion ;
- se substituer à Steria pour la réintégration des résultats dont la prise en compte a été différée pour l'imposition de cette dernière ;
- calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables (et des titres de portefeuille qui leur sont assimilés en application des dispositions de l'article 210 A, 6. du Code général des impôts) qui lui sont apportées d'après la valeur qu'elles avaient du point de vue fiscal dans les écritures de Steria à la Date de Réalisation de la Fusion ;
- réintégrer dans ses bénéfices Imposables à l'impôt sur les sociétés, dans les délais et les conditions prévus à l'article 210 A 3 du Code général des impôts, les plus-values dégagées par Steria lors de l'apport des biens amortissables et, en cas de cession ultérieure d'un de ces biens, constater l'imposition immédiate de la fraction de la plus-value afférente à ce bien qui n'aurait pas encore été réintégrée ;
- inscrire à son bilan les éléments autres que des immobilisations (ou des biens qui leur sont assimilés en application des dispositions de l'article 210 A 6 du Code général des impôts) compris dans la Fusion pour la valeur qu'ils avaient, d'un point de vue fiscal, dans les écritures de Steria, ou à défaut

rattacher au résultat de l'exercice de la Fusion le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, d'un point de vue fiscal, dans les écritures de Steria ;

- conserver les titres de participation que Steria aurait acquis depuis moins de deux ans et pour lesquels elle aurait opté pour le régime des sociétés mères et filiales prévu à l'article 145 du Code général des impôts ;
- reprendre et respecter les engagements souscrits par Steria en ce qui concerne les titres reçus dans le cadre de la Fusion qui proviennent d'opérations antérieures de cession ou d'apport partiel d'actifs ; et
- plus généralement, reprendre l'ensemble des engagements qui ont été souscrits par Steria dans le cadre d'opérations antérieures.

Sopra Steria s'engage, en outre, à joindre à sa déclaration de résultats aussi longtemps que nécessaire un état de suivi des plus-values en sursis d'imposition conforme au modèle fourni par l'administration fiscale faisant apparaître pour chaque nature d'élément compris dans la Fusion, les renseignements nécessaires au calcul du résultat imposable de la cession ultérieure des éléments considérés, conformément à l'article 54 septies I du Code général des impôts et à l'article 38 quindecies de l'Annexe III au même Code.

Conformément aux dispositions de l'article 54 septies II du Code général des impôts, Sopra Steria s'engage à porter sur un registre spécial à tenir à disposition de l'administration fiscale les plus-values dégagées lors de l'apport des éléments d'actif non amortissables qui bénéficient d'un sursis d'imposition en application du régime spécial de l'article 210 A du Code général des impôts.

Conformément aux dispositions de l'article 201 1 du Code général des impôts, Steria s'engage à informer l'administration fiscale de sa cessation d'activité dans les 45 jours de la publication de la Fusion dans un journal d'annonces légales. Steria s'engage par ailleurs à souscrire dans un délai de 60 jours une déclaration de ses résultats non encore imposés devant faire l'objet d'une imposition immédiate, ainsi que l'état de suivi des plus-values d'apport exonérées lors de la fusion conformément à l'article 54 septies I du Code général des impôts.

L'ensemble des apports étant transcrit sur la base de la valeur nette comptable, Sopra Steria reprendra à son bilan les écritures comptables de Steria (valeur d'origine, amortissements, provisions pour dépréciation) et continuera de calculer les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens dans les écritures de Steria.

12.3 Taxe sur la valeur ajoutée

La Fusion, emportant transfert d'une universalité de biens entre redevables de la taxe sur la valeur ajoutée (« TVA »), bénéficiera de la dispense de TVA prévue par les dispositions 257 bis du Code général des impôts.

Sopra Steria sera réputée continuer la personne de Steria notamment à raison des régularisations prévues à l'article 207 de l'Annexe II du Code général des impôts qui auraient été exigibles si Steria avait continué à utiliser les biens transmis.

Steria et Sopra Steria s'engagent à mentionner sur la ligne « Autres opérations non imposables » le montant total hors taxes des livraisons de biens et des prestations de services réalisées dans le cadre de la présente fusion sur leurs déclarations respectives

de chiffre d'affaires CA3 souscrites au titre des périodes au cours desquelles les livraisons et prestations de services sont réalisées.

Conformément aux dispositions du Bulletin Officiel des Finances Publiques TVA-DED-50-20-20-20120912, n°130, Steria déclare transférer purement et simplement à Sopra Steria, qui sera ainsi subrogée dans tous ses droits et obligations, le crédit de taxe sur la valeur ajoutée dont elle disposera, le cas échéant, à la date où elle cessera juridiquement d'exister.

12.4 Contribution économique territoriale (CET)

La CET est constituée par la cotisation foncière des entreprises (CFE) établie dans chacune des communes où l'entreprise exploite un établissement, et par la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) déterminée à partir de la valeur ajoutée produite globalement par l'entreprise.

12.4.1 CFE

L'année de la fusion, la CFE relative aux établissements apportés par Steria reste due pour l'année entière par cette dernière. Sopra Steria supportera la CFE sur ces établissements à compter de l'année suivant la fusion.

12.4.2 CVAE

Steria reste redevable de la CVAE sur la valeur ajoutée qu'elle aura produite depuis l'ouverture de l'exercice en cours à la Date de Réalisation jusqu'à ladite Date de Réalisation de la fusion. Steria reste donc redevable de la CVAE sur la valeur ajoutée produite du 1^{er} janvier 2014 à la Date de Réalisation.

TITRE III – STIPULATIONS DIVERSES

13 Annexes

Les Annexes font partie intégrante du présent Traité.

14 Formalités

Sopra Steria procédera dans les délais légaux à toutes les formalités légales de publicité et de dépôts légaux relatifs à la Fusion.

Sopra Steria fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations afin de faire mettre à son nom les biens qui lui ont été apportés.

D'une manière générale, Sopra Steria procédera à toutes les formalités nécessaires en vue de rendre opposable aux tiers la transmission à Sopra Steria des biens et droits de Steria résultant de la réalisation de la Fusion.

15 Remises de pièces

Il sera remis à Sopra Steria, à la Date de Réalisation, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de Steria, ainsi que les livres de comptabilité, les copies authentiques des titres de propriété relatifs aux Immeubles, les attestations relatives aux valeurs mobilières, la justification de la propriété des parts et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits transmis par Steria à Sopra Steria dans le cadre de la Fusion.

16 Frais

Tous les frais, droits et honoraires se rapportant à la Fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence seront supportés par Sopra Steria.

17 Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès-verbaux qui en seront la suite ou la conséquence, les Parties élisent domicile en leurs sièges sociaux respectifs tels que figurant en tête des présentes.

18 Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés aux soussignés, es qualité, représentants de Steria et Sopra Steria, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à l'effet de :

- faire le nécessaire pour parvenir à la réalisation de la Fusion au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs ; et
- donner tous pouvoirs aux porteurs d'originaux ou d'extraits certifiés conformes des présentes et de toutes pièces constatant la réalisation de la Fusion, pour effectuer toutes formalités légales relatives à la Fusion, et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, inscriptions, publications et autres notamment en vue des dépôts au greffe du Tribunal de Commerce d'Annecy.

19 Affirmation de sincérité

Les Parties affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des Impôts, que le Traité exprime l'intégralité de la rémunération de la Fusion et reconnaissent être informées des sanctions encourues en cas d'inexactitude de cette déclaration.

20 Loi applicable – Attribution de juridiction

Le présent Traité est régi et sera interprété conformément au droit français.

Tout litige relatif notamment à la validité, l'exécution ou l'interprétation du présent Traité sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Paris.

Fait à Issy-les-Moulineaux

Le 5 novembre 2014

En neuf (9) exemplaires originaux, dont,

– un (1) pour l'enregistrement,

deux (2) exemplaires pour les formalités auprès de l'INPI,

un (1) pour chaque partie,

deux (2) pour le dépôt au greffe du Tribunal de Commerce d'Annecy,

deux (2) pour le dépôt au greffe du Tribunal de Commerce de Versailles.

Sopra Steria

Représentée par François Enaud

Steria

Représentée par François Enaud

LISTE DES ANNEXES.

Annexe 1.1.4	Situation des plans d'options de souscription d'actions Sopra Steria
Annexe 4.1	Comptes Sopra Steria
Annexe 4.2	Comptes Steria et état comptable arrêté au 30 septembre 2014
Annexe 7.3	Liste des engagements hors bilan de Steria
Annexe 10(n)	Liste des marques transmises par Steria
Annexe 11.2	Liste des inscriptions existantes sur les biens Steria transmis

Annexe 1.1.4

Situation des plans d'options de souscription d'actions Sopra Steria

Voir document joint.

Situation des plans d'options de souscription d'actions

Sopra		Date de situation : 20/10/2014										Date : 20/10/2014		
		Type d'action : Sopra Group										Heure : 7:51		
Date d'acquisition	Nombre de mandataires sociaux	Nombre d'actions concernées totales	Dont mandataires sociaux	Nombre de mandataires sociaux concernés	Date de début de la période d'exercice des options	Date de fin de la période d'exercice des options	Prix d'exercice	Nombre d'actions annulées au 20/10/2014	Dont annulations en 2014	Dont mandataires sociaux	Nombre d'actions exercées au 20/10/2014	Dont mandataires sociaux	Nombre d'actions restant à exercer au 20/10/2014	Dont mandataires sociaux
25/07/2006	1	30 000			23/07/2014	24/07/2014	57,86 EUR	30 000						
21/12/2006	18	70 423			22/12/2011	20/12/2014	53,94 EUR	20 359			39 876		11 189	
08/01/2007	1	5 000			05/01/2012	07/01/2015	60,87 EUR	5 000						
18/08/2008	15	52 042			18/08/2013	17/08/2015	41,16 EUR	9 500			3 195		39 847	
OPTIONNELS														
17/03/2010	1	21 302			13/03/2014	16/03/2017	24,13 EUR							
15/04/2010	2	31 953			16/04/2015	14/04/2018	49,09 EUR							
28/03/2011	3	52 720			30/03/2016	29/03/2019	65,61 EUR	14 911	14 911					
20/10/2011	1	5 000			21/10/2016	19/10/2019	43,22 EUR							
Total des 3 plans												5 000		
Total des 3 plans												147 156		

Annexe 4.1
Comptes Sopra Steria

Voir document joint.

Sopra Group

Comptes individuels 2013

Bilan

<i>Actif (en milliers d'euros)</i>	2013	2012
Immobilisations incorporelles	83 112	80 953
Immobilisations corporelles	27 070	20 661
Immobilisations financières	369 609	281 568
Actif immobilisé	479 791	383 182
Stocks et en-cours	17	14
Clients et comptes rattachés	259 947	267 665
Autres créances et comptes de régularisation	88 920	172 444
Disponibilités	33 029	9 507
Actif circulant	381 913	449 630
TOTAL DE L'ACTIF	861 704	832 812

<i>Passif (en milliers d'euros)</i>	2013	2012
Capital	11 920	11 894
Primes	2 291	1 479
Réserves	184 068	169 472
Résultat	40 946	34 841
Capitaux propres	239 225	217 686
Provisions	37 845	31 981
Emprunts et dettes financières	217 630	236 245
Fournisseurs et comptes rattachés	43 896	44 421
Dettes fiscales et sociales	213 001	196 952
Autres dettes et comptes de régularisation	110 107	105 527
Dettes	584 634	583 146
TOTAL DU PASSIF	861 704	832 812

Compte de résultat

<i>(En milliers d'euros)</i>	2013	2012
Chiffre d'affaires net	853 281	819 228
Autres produits d'exploitation	7 604	2 820
Produits d'exploitation	860 885	822 048
Achats consommés	5 192	4 270
Charges de personnel	553 849	525 751
Autres charges d'exploitation	217 571	209 574
Impôts et taxes	23 945	22 484
Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations	8 798	7 824
Charges d'exploitation	809 355	769 903
Résultat d'exploitation	51 530	52 145
Charges et produits financiers	1 338	- 2 191
Résultat courant avant impôts	52 868	49 954
Charges et produits exceptionnels	- 1 446	- 188
Participation et intéressement des salariés	- 5 163	- 6 519
Impôts sur les résultats	- 5 313	- 8 406
RÉSULTAT NET	40 946	34 841

ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS

1. Faits majeurs

1.1. Acquisition de HR Access

Sopra Group a acquis en avril 2013 via sa filiale Sopra HR Software, 100 % du capital de HR Access. Cette acquisition s'inscrit parfaitement dans le projet 2015 du Groupe, visant à renforcer son positionnement sur le marché de la gestion des Ressources humaines.

1.2. Transmission universelle de patrimoine d'Adeuza

Le 29 juin 2013, la société Adeuza a fait l'objet d'une dissolution avec transmission universelle de patrimoine au profit de Sopra Group.

2. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes Individuels 2013 ont été établis suivant les principes généraux applicables en France.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours des exercices présentés.

2.1. Frais de développement des logiciels

Les dépenses de recherche sont comptabilisées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont engagées.

Les dépenses de développement des logiciels et solutions peuvent être immobilisées si les six conditions suivantes sont réunies :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Aucune dépense de développement des logiciels et solutions (Ressources humaines et Immobilier) n'est comptabilisée en immobilisations incorporelles, les conditions décrites ci-dessus n'étant pas toutes remplies. Les seuls frais de Recherche et Développement comptabilisés sont issus de comptes des sociétés acquises, puis fusionnées.

2.2. Logiciels acquis

Les logiciels sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Ils font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée de un à dix ans.

2.3. Fonds de commerce

Les fusions de sociétés réalisées antérieurement à 2000 dans le cadre d'opérations de restructuration interne ont été effectuées sur la base des valeurs nettes comptables sociales. Les écarts dégagés entre la valeur des titres et les actifs nets apportés ont été affectés en immobilisations incorporelles.

Les fusions de sociétés réalisées en 2000 dans le cadre d'une importante opération de simplification des structures juridiques ont été effectuées sur la base de valeurs généralement proches de la valeur consolidée. Cette approche a conduit à valoriser distinctement dans le traité d'apport des éléments relatifs aux fonds de commerce et aux logiciels apportés.

Les fonds de commerce ne sont plus amortis depuis 2000, mais peuvent donner lieu, le cas échéant, à la constitution d'une dépréciation. Les amortissements pratiqués antérieurement au 1^{er} janvier 2000 ont été maintenus à l'actif du bilan.

La Société effectue des tests de dépréciation de ses fonds de commerce à chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur. Elle déprécie la valeur d'un actif lorsque sa valeur actuelle (montant le plus élevé entre la valeur vénale et la valeur d'usage) est devenue inférieure à sa valeur nette comptable.

2.4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire en retenant les durées d'utilité des différentes catégories d'immobilisations.

Constructions	25 ans
Agencements	10 ans
Matériel et outillage	3 à 5 ans
Matériel de transport	5 ans
Mobilier, matériel de bureau	5 à 10 ans

2.5. Titres de participation

Les titres de participation sont enregistrés à leur valeur d'acquisition.

La valeur d'inventaire des titres de participation est déterminée par rapport à la situation nette au 31 décembre de l'année en cours et aux perspectives de développement des filiales. Une provision est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire à la clôture de l'exercice est inférieure à la valeur comptable.

2.6. Chiffre d'affaires

2.6.1. ACTIVITÉS DE CONSEIL, D'INTÉGRATION DE SYSTÈMES ET DE SOLUTIONS

Prestations d'assistance technique, de conseil, de formation, de réalisation en régie

Elles sont comptabilisées quand le service est rendu, c'est-à-dire en règle générale au moment de la facturation.

La production fait l'objet d'un examen à chaque arrêté de comptes :

- les services rendus non encore ou partiellement facturés sont évalués en fonction du prix de vente contractuel et des temps passés facturables. Ils sont enregistrés en chiffre d'affaires et figurent au bilan à la rubrique *Factures à établir* du poste *Clients et comptes rattachés* ;
- les prestations facturées mais non encore totalement exécutées sont déduites du chiffre d'affaires facturé et sont portées au passif du bilan à la rubrique *Produits constatés d'avance* du poste *Autres dettes et comptes de régularisation*.

Prestations faisant l'objet d'un contrat au forfait

Ces contrats sont caractérisés par un engagement en termes de prix, de conformité et de délai. Les prestations correspondant à ce type de contrat sont enregistrées selon la méthode à l'avancement, suivant les modalités ci-après :

- le chiffre d'affaires et le résultat dégagés sur le contrat sont comptabilisés en fonction d'une estimation qualifiée de l'avancement du contrat déterminée suivant les procédures Qualité en vigueur dans le Groupe. Seuls 90 % du montant prévu au contrat sont retenus pour la valorisation pendant la phase de réalisation du projet, les 10 % restants n'étant disponibles qu'à partir de la livraison ;
- le montant comptabilisé à chaque arrêté de comptes est obtenu par différence entre le budget disponible (90 % du contrat) et le montant réservé à la couverture totale des jours restant à effectuer. Il est porté à la rubrique *Factures à établir* du poste *Clients et comptes rattachés*. Les acomptes perçus figurent au poste *Autres dettes et comptes de régularisation* du passif.

2.6.2. ACTIVITÉS PROLOGIELS ET SOLUTIONS

Les prestations fournies dans le cadre des activités Prologiciels et Solutions comprennent :

- le droit d'utilisation (licence) des logiciels et solutions ;
- la maintenance ;
- des services associés : installation, paramétrage, adaptation, formation, etc.

En règle générale, des contrats distincts de licence et maintenance d'une part, et de services associés d'autre part, sont conclus avec les clients.

Dans ce cas, les différents éléments constitutifs de ces contrats sont comptabilisés de la manière suivante :

- la licence est comptabilisée lors de la livraison, celle-ci devant être considérée comme accomplie lorsque toutes les obligations contractuelles ont été remplies, c'est-à-dire lorsque les prestations restant éventuellement à exécuter ne sont pas significatives et ne sont pas susceptibles de remettre en cause l'acceptation par le client des produits livrés ou des services rendus ;
- la maintenance, généralement facturée d'avance, est comptabilisée *pro rata temporis* ;
- les services sont le plus fréquemment effectués en mode régie et sont enregistrés à l'issue de leur réalisation, c'est-à-dire en général au moment de la facturation. Ils peuvent parfois faire l'objet d'un contrat au forfait alors comptabilisé suivant la méthode à l'avancement décrite ci-dessus.

Parfois, des contrats composés d'éléments multiples (licence, maintenance, prestations associées, etc) peuvent être négociés pour un prix global.

Dans ce cas, le montant du chiffre d'affaires attribuable à la licence est obtenu par différence entre le montant total du contrat et la juste valeur des autres éléments qui le composent : maintenance, prestations associées. Cette valorisation des autres éléments est effectuée par référence aux prix facturés aux clients, lorsque l'élément est vendu séparément (grille tarifaire) ou sur la base d'un prix de vente déterminé par la Direction, sur la base de ses meilleures estimations. Le montant de la licence, montant résiduel, est comptabilisé à la livraison.

Dans certains cas, assez rares, les services associés peuvent être considérés comme essentiels au fonctionnement du logiciel.

Cette situation peut survenir lorsque les projets présentent un degré de complexité significative et sont susceptibles de comporter des risques particuliers quant à leur achèvement. Le projet est alors considéré dans son ensemble et fait l'objet d'un suivi spécifique par la Direction Industrielle. Il donne lieu à comptabilisation suivant la méthode à l'avancement décrite ci-dessus.

2.7. Créances clients

Les créances clients sont comptabilisées suivant les modalités exposées ci-dessus.

Elles font l'objet d'une estimation individuelle à la clôture de chaque exercice, et une dépréciation est constituée dès lors qu'apparaît un risque de non-recouvrement lié à une procédure collective. Les recouvrements incertains pour lesquels aucune procédure judiciaire n'a été ouverte sont traités par des avoirs à établir.

2.8. Indemnités de départ à la retraite

Depuis 2004, Sopra Group provisionne l'intégralité de ses engagements en matière d'indemnités de départ en retraite selon les dispositions de la convention collective Syntec relatives au départ et à la mise à la retraite.

L'obligation de Sopra Group envers ses salariés est déterminée de manière actuarielle selon la méthode des unités de crédit projetées : l'obligation actualisée de l'employeur est comptabilisée au *pro rata* des années de service probables des salariés, en tenant compte d'hypothèses actuarielles telles que le niveau de rémunération future, l'espérance de vie et la rotation du personnel. Les changements d'hypothèses qui affectent l'évaluation de l'obligation sont traités comme des gains et pertes actuariels.

3. Notes relatives au bilan

3.1. Actif immobilisé

3.1.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Frais de Recherche et Développement	Concessions, brevets, droits similaires	Fonds de commerce	Total
VALEUR BRUTE				
Au 1 ^{er} janvier 2013	-	11 919	135 492	147 411
Mouvements de périmètre*	3 525	36	2 239	5 800
Acquisitions	-	755	-	755
Cessions	-	-	-2 744	-2 744
Au 31 décembre 2013	3 525	12 710	134 987	151 222
AMORTISSEMENTS				
Au 1 ^{er} janvier 2013	-	11 226	55 232	66 458
Mouvements de périmètre*	3 024	36	-	3 060
Dotations	185	236	-	421
Reprises	-	-1 829	-	-1 829
Au 31 décembre 2013	3 209	9 669	55 232	68 110
VALEUR NETTE				
Au 1 ^{er} janvier 2013	-	693	80 260	80 953
Au 31 décembre 2013	316	3 041	79 755	83 112

* Transmission universelle de patrimoine Adeuza.

Les Immobilisations Incorporelles sont constituées :

- de frais de Recherche et Développement ;
- de logiciels acquis ou apportés ;
- de fonds de commerce acquis ou apportés lors de fusions.

Les acquisitions de logiciels concernent principalement des logiciels pour l'équipement de postes de travail, ainsi que des outils de développement et d'industrialisation.

Les frais de développement des logiciels, évalués à 19 002 k€ au titre de l'exercice 2013, ont été intégralement comptabilisés en charges (cf. note 2.1).

3.1.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers d'euros)	Terrains	Constructions	Installations techniques	Aménagements divers	Matériel de transport	Mobilier et matériel de bureau	Autres immobilisations corporelles	Total
VALEUR BRUTE								
Au 1 ^{er} janvier 2013	323	6 829	186	30 844	82	17 878	14	56 166
Mouvements de périmètre*	-	-	24	-	14	21	-	59
Acquisitions	-	-	647	7 114	-	3 067	-	10 728
Cessions	-	-	- 49	- 2 224	- 14	- 402	-	- 2 689
Au 31 décembre 2013	323	6 829	700	35 734	82	20 664	14	64 264
AMORTISSEMENTS								
Au 1 ^{er} janvier 2013	97	5 352	157	17 743	82	12 064	-	35 495
Mouvements de périmètre*	-	-	8	-	6	21	-	35
Dotations	10	155	61	2 677	1	1 184	-	3 088
Reprises	-	-	- 49	- 2 001	- 7	- 277	-	- 2 334
Au 31 décembre 2013	107	5 507	177	18 319	82	12 892	-	37 184
VALEUR NETTE								
Au 1 ^{er} janvier 2013	226	1 477	29	13 101	-	5 814	14	20 661
Au 31 décembre 2013	216	1 322	531	17 415	-	7 772	14	27 070

* Transmission universelle de patrimoine Adeuza.

Les immobilisations corporelles sont composées de :

- *Terrains et Constructions* : au terme de contrats de crédit-bail immobilier, Sopra Group est devenu propriétaire de deux bâtiments sur le site d'Annecy-le-Vieux. À cet ensemble immobilier est venu s'adjoindre un troisième bâtiment détenu en propre ;
- *Agencements, mobilier et matériel de bureau* : ce poste correspond aux équipements des locaux loués par Sopra Group dans les principales villes de France.

Les équipements informatiques font, pour l'essentiel, l'objet de contrats de crédit-bail sur une durée de quatre ans et ne sont pas compris dans les immobilisations inscrites dans les comptes individuels.

3.1.3. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

(en milliers d'euros)	Participations et titres immobilisés	Créances liées à des participations	Prêts et autres immobilisations financières	Total
VALEUR BRUTE				
Au 1 ^{er} janvier 2013	329 419	1 438	2 319	333 176
Mouvements de périmètre*	- 1 670	-	-	- 1 670
Acquisitions – Augmentations	90 000	-	220	90 220
Cessions – Diminutions	- 408	-	- 127	- 535
Au 31 décembre 2013	417 341	1 438	2 412	421 191
DÉPRÉCIATIONS				
Au 1 ^{er} janvier 2013	50 170	1 438	-	51 608
Dotations	-	-	-	-
Reprises	- 26	-	-	- 26
Au 31 décembre 2013	50 144	1 438	-	51 582
VALEUR NETTE				
Au 1 ^{er} janvier 2013	279 249	-	2 319	281 568
Au 31 décembre 2013	367 197	-	2 412	369 609

* Transmission universelle de patrimoine Adeuza.

Les titres de participation sont détaillés dans le tableau des filiales et participations (cf. note 5.9).

a. Montants bruts

Les différents mouvements intervenus au cours de l'année 2013 sur les titres de participation proviennent :

- d'une part, de l'augmentation de capital de Sopra Banking Software de 90 000 k€ ;
- d'autre part, de la transmission universelle de patrimoine Adeuza pour (-) 1 670 k€, de la cession des titres SOPRAnfic à Sopra Banking Software pour (-) 267 k€, de la sortie de titres Axway pour (-) 115 k€ et de la liquidation de la société RESINTEL pour (-) 26 k€.

b. Dépréciation des titres de participation

Dans le cadre de l'application du règlement du Comité de la réglementation comptable (CRC) n° 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs immobilisés, aucune dépréciation n'a été comptabilisée sur l'exercice 2013.

La reprise de provision pour dépréciation des titres de participation concerne la liquidation de la société RESINTEL.

3.2. Autres éléments d'actif

3.2.1. CRÉANCES CLIENTS

(en milliers d'euros)	2013	2012
Clients hors Groupe et comptes rattachés	187 262	180 208
Factures à établir	90 775	85 159
Clients Groupe	1 898	2 273
Clients douteux	125	205
Dépréciation des créances douteuses	- 113	- 180
TOTAL	259 947	267 665

Les clients et comptes rattachés sont présentés à l'actif du bilan pour leur valeur nette.

Les factures à établir correspondent pour l'essentiel à la production comptabilisée sur les projets au forfait suivant la méthode de l'avancement. Ces contrats donnent généralement lieu à l'émission d'une facture à la fin de l'exécution des prestations et sont couverts financièrement en cours de réalisation par des acomptes.

Le risque de fluctuation sur les opérations commerciales libellées en monnaies étrangères est peu important. Sopra Group a recours à des instruments de couverture de type change à terme pour minimiser ce risque. Au 31 décembre, la couverture du risque de change concerne le dollar américain face à l'euro. Elle est constituée d'un contrat de vente à terme dont l'échéance est inférieure à un an et pour une contre-valeur totale de 0,6 M€.

3.2.2. AUTRES CRÉANCES ET COMPTES DE RÉGULARISATION

(en milliers d'euros)	2013	2012
Personnel et comptes rattachés	130	52
Organismes sociaux	244	198
État et autres collectivités publiques		
• Impôts sur les bénéfices	4 431	631
• Taxe sur la valeur ajoutée	7 053	6 847
• Autres impôts, taxes et assimilés	12 646	5 607
Groupe et associés	56 988	153 351
Dépréciation des comptes courants	- 48	- 48
Débiteurs divers	4 722	3 847
Dépréciation des débiteurs divers	- 33	- 33
Charges constatées d'avance	1 804	1 621
Écarts de conversion Actif	983	371
TOTAL	88 920	172 444

La diminution du poste *Groupe et associés* est liée essentiellement à l'augmentation de capital de Sopra Banking Software.

Le poste *Autres Impôts, taxes et assimilés* est impacté par la mise en place en 2013 du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (cf. note 4.3).

3.2.3. DÉPRÉCIATION DE L'ACTIF CIRCULANT

(en milliers d'euros)	Au 01/01/2013	Dotations	Reprises	Au 31/12/2013
Dépréciation sur comptes clients	180	10	77	113
Dépréciation sur comptes courants	48	-	-	48
Dépréciation sur débiteurs divers	33	-	-	33
TOTAL	261	10	77	194

3.3. Capitaux propres

3.3.1. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capital	Primes d'émission, de fusion, d'apport	Réserve légale	Réserves facultatives	Report à nouveau	Résultat	Total
Au 1 ^{er} janvier 2013	11 894	1 479	1 189	168 247	36	34 841	217 686
Affectation du résultat 2012 et dividendes	-	-	-	14 658	- 21	- 34 841	- 20 204
Levées d'options de souscription d'actions	-	1 364	-	-	-	-	1 364
Augmentation du capital social (26 097 actions à 1 €/action)	26	- 26	-	-	-	-	-
Impact sortie titres Axway suite levées d'options	-	- 526	-	-	-	-	- 526
Initialisation provision pour indemnités retraite d'Adeuza	-	-	-	-	- 41	-	- 41
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	40 946	40 946
AU 31 DÉCEMBRE 2013	11 920	2 291	1 189	182 905	- 26	40 946	239 225

Le montant des dividendes versés en 2013, au titre du résultat 2012, est de 1,70 € par action, soit un montant global de 20 219 k€..

3.3.2. CAPITAL SOCIAL

Le capital social de Sopra Group s'élève au 31 décembre 2013 à 11 919 583 €. Il est composé de 11 919 583 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de 1 €.

Au cours de l'exercice 2013, suite à des levées d'options de souscription d'actions, 26 097 actions ont été créées correspondant à une augmentation de capital de 26 k€ et à une prime d'émission de 1 338 k€, soit un montant total de 1 364 k€.

Au 31 décembre 2013, le nombre d'actions d'autocontrôle détenues par la Société s'élève à 4 200.

3.3.3. PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Date d'attribution	Nombre d'options consenties à l'origine	Prix d'exercice à l'origine	Nombre d'options réajusté suite à la séparation d'Axway	Prix réajusté suite à la séparation d'Axway	Date de début de la période d'exercice des options	Date de fin de la période d'exercice des options	Nombre d'options annulées au 31/12/2013	Dont annulations en 2013	Nombre d'options exercées au 31/12/2013	Dont exercées en 2013	Nombre d'options restant à exercer au 31/12/2013
Plan n° 5 – Plan d'options de 2006 (Assemblée générale du 26/05/06) : émission maximum de 321 968 actions											
25/07/2006	30 000	57,85 €	-	-	26/07/2011	24/07/2014	30 000	-	-	-	-
21/12/2006*	67 000	58,90 €	70 423	53,84 €	22/12/2011	20/12/2014	20 359	-	22 901	22 901	27 163
08/01/2007	5 000	60,37 €	-	-	09/01/2012	07/01/2016	5 000	-	-	-	-
18/03/2008*	50 000	45,30 €	52 642	41,16 €	19/03/2013	17/03/2016	9 500	-	3 196	3 196	39 946
TOTAL	152 000						64 859	-	26 097	26 097	67 109
Plan n° 6 – Plan d'options de 2008 (Assemblée générale du 15/06/08) : émission maximum de 350 145 actions											
17/03/2009*	20 000	27,16 €	21 302	24,13 €	16/03/2014	16/03/2017	-	-	-	-	21 302
15/04/2010*	30 000	53,68 €	31 953	49,03 €	16/04/2015	14/04/2018	-	-	-	-	31 953
29/03/2011*	49 500	72,40 €	52 720	66,61 €	30/03/2016	28/03/2019	-	-	-	-	52 720
TOTAL	99 500						-	-	-	-	105 975
Plan n° 7 – Plan d'options de 2011 (Assemblée générale du 10/05/11) : émission maximum de 355 618 actions											
20/10/2011	5 000	43,22 €	-	-	21/10/2016	19/10/2019	-	-	-	-	5 000
TOTAL	5 000						-	-	-	-	5 000
Plan n° 8 – Plan d'options de 2012 (Assemblée générale du 19/06/12) : émission maximum de 594 674 actions											
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES PLANS							64 859	-	26 097	26 097	178 084

* Attributions d'options ajustées en quantité et prix d'exercice suite à l'opération de séparation-cotaiton d'Axway.

26 097 options de souscription ont été exercées au cours de l'exercice 2013 au titre du plan n° 5.

Plus aucune attribution ne peut être effectuée au titre des plans n° 5, 6 et 7. L'Assemblée générale mixte du 19 juin 2012 a autorisé le Conseil d'administration à émettre des options au titre du plan n°8, aucune attribution n'a encore eu lieu au titre de ce plan.

Des ajustements en prix d'exercice et en quantité ont été apportés aux options de souscription d'action Sopra Group non encore levées à la date du 14 juin 2011 pour tenir compte des opérations de séparation-cotaiton et d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'Axway Software. Ces ajustements sont présentés dans le tableau ci-dessus.

Sur la base de ces ajustements, le nombre d'actions Sopra Group pouvant être créées par exercice des options déjà attribuées s'élève à 178 084.

L'Assemblée générale du 19 juin 2012 a fixé un plafond de 5 % du capital à l'émission d'actions par exercice d'options de souscription au titre du plan n° 8, étant précisé que toute émission de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR) et toute attribution gratuite d'actions viendra réduire ce plafond de sorte que l'ensemble de ces émissions ne dépasse pas 5 % du capital.

Compte tenu d'une attribution gratuite de 166 875 actions réalisée dans le cadre du plan autorisé par l'Assemblée générale du 19 juin 2012, le nombre d'options encore attribuables au 31 décembre 2013 au titre du plan n°8 est réduit à due concurrence et s'élève à 427 799.

En conséquence, le nombre maximal d'actions Sopra Group à créer au titre des levées d'options est égal à 605 883.

Par ailleurs, les détenteurs d'options Sopra Group au 14 juin 2011 bénéficient, lors de la levée de leurs options, de l'attribution d'une action gratuite Axway Software détenue par la Société pour chaque option Sopra Group consentie à l'origine. Le nombre total d'actions Axway Software pouvant ainsi être distribuées par levée d'options Sopra Group, s'élève à 162 500 actions au 31 décembre 2013. 63 000 actions Axway Software peuvent être attribuées lors de levée d'options sur le plan n° 5 et 99 500 actions sur le plan n° 6.

3.3.4. PLAN D'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS

Suite à l'autorisation délivrée par l'Assemblée générale du 19 juin 2012, le Conseil d'administration a entériné le plan d'attribution d'actions gratuites aux salariés du groupe Sopra. Aucune provision n'est constituée car ce plan sera servi par émission d'actions nouvelles. Ce plan démocratique qui a donné lieu à l'attribution de 166 875 actions aux salariés, sous condition de présence à l'échéance du plan, conduira, à terme, à la création d'environ 130 000 actions compte tenu des estimations de *turnover*.

3.4. Provisions

(en milliers d'euros)	Au 01/01/2013	Mouvement de périmètre*	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Au 31/12/2013
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	26 063	41	4 677	597	-	30 184
Provisions pour litiges commerciaux	480	-	-	-	-	480
Provisions pour litiges salariaux	805	-	720	227	89	1 209
Provisions pour pertes de change	371	-	983	371	-	983
Provisions pour impôt	4 200	-	1 100	373	-	4 927
Provisions pour risques sur filiales	62	-	-	-	-	62
TOTAL	31 981	41	7 480	1 568	89	37 845

* Initialisation provision pour indemnités retraite d'Adeuza.

Ces provisions couvrant principalement les engagements de départ en retraite et des risques liés à divers contentieux. Les provisions pour impôts concernent les contrôles fiscaux sur les années 2008-2009 et 2010-2011 (cf. note 4.5). Sopra Group fait l'objet d'un contrôle URSSAF portant sur les années 2011 et 2012. Aucune conclusion n'étant disponible, il n'a pas été constaté de provisions.

3.4.1. PROVISIONS POUR INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE

Sopra Group provisionne ses engagements envers les salariés en application des dispositions de la convention collective Syntec relatives au départ et à la mise à la retraite, dispositions modifiées en 2004 à la suite de la Loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites. La provision d'indemnités de départ en retraite est évaluée de manière actuarielle suivant les modalités exposées à la note 2.8.

Les hypothèses se rapportant aux taux de mortalité reposent sur des données provenant de statistiques publiées.

Les tables de *turnover* sont établies par tranches d'âge de cinq ans et sont mises à jour à chaque clôture d'exercice en fonction de l'historique des départs des cinq dernières années.

Les engagements sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation correspondant au taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie (AA), libellées dans la monnaie de paiement et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée.

Depuis le 31 décembre 2009, le Groupe utilise les taux Bloomberg pour la zone euro comme indice de référence pour l'actualisation de ses engagements de retraite. Un taux de 2,90 % a été retenu pour l'actualisation au 31 décembre 2013.

L'engagement total au titre de l'indemnité de départ en retraite s'élève à 39 341 k€. Le montant cumulé des écarts actuariels non comptabilisés au bilan à fin 2013 est de 9 157 k€, contre 10 513 k€ à fin 2012.

3.5. Dettes

3.5.1. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

(en milliers d'euros)	Au 01/01/2013	Mouvement de périmètre*	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2013
Crédit syndiqué	163 605	-	9 000	16 012	156 593
Fonds de participation des salariés	27 752	-	4 570	6 625	25 697
Autres emprunts et dettes financières	44 740	532	-	10 067	35 205
Intérêts courus sur emprunts et dettes financières	148	-	135	148	135
TOTAL	236 245	532	13 705	32 852	217 630

* Transmission universelle de patrimoine Adeuza.

Afin d'allonger la maturité de sa dette, Sopra Group a prolongé de deux ans, jusqu'en juin 2018, une ligne de crédit revolving de 150 M€ dont l'échéance était initialement prévue en juin 2016.

À fin décembre 2013, Sopra Group dispose donc des lignes de crédit suivantes :

(en millions d'euros)	Date de mise en place	Date d'échéance	Montant notional à l'origine	Montant autorisé au 31/12/2013	Réductions 2014	Montant autorisé au 31/12/2014
Crédit revolving réductible	Avril 2008	Avril 2014	132	33	33	-
Crédit revolving	Juin 2011	Juin 2018	150	150	-	150
Crédit renouvelable/Crédit à terme	Juin 2012	Juin 2017	128	104	16	88
				287	49	238

Les conditions bancaires applicables sont les suivantes :

- le taux d'intérêt est égal à l'Euribor ou au Libor afférent à la période de tirage concernée, auquel s'ajoute une marge ajustée semestriellement en fonction du ratio d'endettement financier net sur l'excédent brut d'exploitation. L'endettement financier net considéré ne prend pas en compte la dette de participation des salariés mais intègre les dettes liées aux compléments de prix sur acquisitions ;
- ces lignes sont soumises à une commission de non-utilisation.

Trois ratios financiers doivent être respectés au titre des covenants.

Dans le cadre des crédits syndiqués mis en place en avril 2008, Juin 2011 et Juin 2012, Sopra Group s'engage au titre des covenants à ce que :

- le montant de l'endettement financier net divisé par l'excédent brut d'exploitation reste inférieur à 3 pendant toute la durée du crédit. Ce ratio s'établit à 1,17 au 31 décembre 2013 ;
- le montant de l'endettement financier net divisé par les capitaux propres reste inférieur à 1 pendant toute la durée du crédit. Ce ratio s'établit à 0,35 au 31 décembre 2013 ;
- le montant du résultat opérationnel divisé par le coût de l'endettement financier net reste supérieur à 5 pendant toute la durée du crédit. Ce ratio s'établit à 20,75 au 31 décembre 2013.

L'endettement financier net retenu dans ces calculs ne prend pas en compte la participation des salariés. Dans le calcul du coût de l'endettement financier net, l'impact lié aux intérêts sur les participations des salariés est neutralisé.

Des contrats de couverture ont été mis en place parallèlement à la souscription des lignes de crédit syndiqué.

Le taux d'intérêt applicable sur ces lignes est l'Euribor : l'objectif est donc de se prémunir contre les risques de hausse de ce taux.

Au 31 décembre 2013, cinq contrats de type swap sont en cours (échange de l'Euribor 3 mois contre un taux fixe).

Ils ont été mis en place en Juin 2012 lors de la souscription de la nouvelle ligne de crédit syndiqué, et y sont adossés en terme de notional et de maturité (2017).

3.5.2. DETTES FOURNISSEURS

(en milliers d'euros)	2013	2012
Fournisseurs hors Groupe et comptes rattachés	22 728	24 504
Factures non parvenues	19 550	17 144
Fournisseurs Groupe	1 618	2 773
TOTAL	43 896	44 421

3.5.3. DETTES FISCALES ET SOCIALES

(en milliers d'euros)	2013	2012
Personnel et comptes rattachés	65 873	63 912
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	79 659	72 323
État et autres collectivités publiques		
• Impôts sur les bénéfices	-	-
• Taxe sur la valeur ajoutée	65 304	59 327
• Autres impôts, taxes et assimilés	2 165	1 390
TOTAL	213 001	196 952

Les dettes fiscales correspondent pour l'essentiel à la taxe sur la valeur ajoutée collectée auprès des clients : montant exigible dû au titre du mois de décembre et montant inclus dans les créances clients.

3.5.4. AUTRES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION

(en milliers d'euros)	2013	2012
Acomptes clients versés	206	228
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	594	836
Groupe et associés	36 427	36 287
Autres dettes	13 710	12 019
Produits constatés d'avance	69 169	55 148
Écarts de conversion Passif	1	1 009
TOTAL	110 107	105 527

Les produits constatés d'avance comprennent la part de facturation intermédiaire émise d'avance sur des contrats réalisés au forfait et sur des contrats de maintenance.

4. Notes relatives au compte de résultat

4.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires par marché se ventile de la manière suivante :

	2013	2012
Services (dont Immobilier)	25,0 %	25,6 %
Secteur Public	19,8 %	18,9 %
Industrie	19,0 %	20,4 %
Finances	17,7 %	15,4 %
Télécoms & Media	13,2 %	13,5 %
Distribution	5,3 %	6,2 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %

Sur les 853,3 M€ de chiffre d'affaires 2013, 29,7 M€ sont réalisés à l'International.

4.2. Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Les jetons de présence versés en 2013 au titre de l'exercice 2012 s'élevaient à 250 k€..

Les rémunérations versées en 2013 aux organes de direction s'élevaient à 980 k€.

4.3. Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

Sur l'exercice 2013, Sopra Group a enregistré un crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi d'un montant de 7 445 k€, comptabilisé en déduction des charges de personnel.

4.4. Résultat financier

(En milliers d'euros)	2013	2012
Dividendes reçus des participations	6 039	6 161
Intérêts sur emprunts bancaires et charges assimilées	- 4 466	- 4 732
Intérêts sur participation des salariés	- 1 813	- 1 783
Actualisation de la provision retraite	- 1 019	- 1 230
Intérêts reçus et versés sur comptes courants Groupe	2 520	1 180
Impacts positif et négatif de change (y/c provision)	31	- 979
Dépréciation des titres de participation	-	-
Autres dotations et reprises de provisions financières	-	80
Autres produits et charges financiers	46	112
RÉSULTAT FINANCIER	1 338	- 2 191

Le détail des dividendes reçus est listé dans le tableau des filiales et participations (cf. note 5.9).

4.5. Résultat exceptionnel

En 2013, le résultat exceptionnel est de (-) 1 446 k€. Ce résultat exceptionnel s'explique essentiellement par une cession d'immobilisations incorporelles et l'ajustement de la provision pour impôt.

Sopra Group a fait l'objet d'une vérification de comptabilité sur les années 2008 et 2009. Ce contrôle fait l'objet d'une provision de 3 926 k€, qui pour l'essentiel porte sur un risque relatif au crédit d'impôt recherche et aux retenues à la source pratiquées par des clients étrangers.

Sopra Group a fait également l'objet d'une vérification de comptabilité sur les années 2010 et 2011. Une proposition de redressement a été notifiée au titre de l'année 2010 portant pour l'essentiel sur un risque relatif aux retenues à la source. À ce titre, une provision a été comptabilisée pour un montant de 1 001 k€.

4.6. Participation des salariés aux résultats

La participation des salariés, d'un montant de 4 040 k€, est déterminée dans les conditions de droit commun.

4.7. Intéressement

L'intéressement au titre de l'année 2013 est provisionné pour un montant de 1 094 k€.

4.8. Impôts sur les bénéfices

4.8.1. INTÉGRATION FISCALE

Sopra Group et ses filiales Sopra Banking Software et Sopra HR Software se sont placées à compter de l'exercice 2013 sous le régime de l'intégration fiscale. Chacune des sociétés calcule et comptabilise sa charge d'impôt sur les sociétés comme si elle était imposée séparément. L'éventuelle économie qui pourrait résulter de l'application de ce régime bénéficie à la société mère Sopra Group.

Au niveau du groupe intégré, une économie d'impôt d'un montant de (+) 4 354 k€ a été constatée en 2013 du fait du déficit fiscal de Sopra HR Software. Les autres retraitements au titre de l'intégration fiscale ont généré une charge fiscale de (-) 358 k€.

4.8.2. CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE

Sopra Group a enregistré en 2013 un crédit d'impôt recherche d'un montant de 4 668 k€.

4.8.3. VENTILATION DE L'IMPÔT ENTRE RÉSULTAT COURANT ET RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

L'impôt sur les sociétés se ventile de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	2013	2012
Impôts sur le résultat courant	13 615	12 663
Impôts sur le résultat exceptionnel	74	- 26
Impôts liés à l'intégration fiscale	-3 996	-
Impôt suite à un contrôle fiscal	545	-
Crédit d'impôt recherche	- 4 668	- 4 029
Autres Crédits d'impôts	- 257	- 202
TOTAL	6 313	8 406

4.8.4. SITUATION FISCALE DIFFÉRÉE ET LATENTE

(en milliers d'euros)	Base					
	Au 01/01/2013		Variations		Au 31/12/2013	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
I. DÉCALAGES CERTAINS OU ÉVENTUELS						
Provisions réglementées	-	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	-	-	-	-	-	-
Charges non déductibles temporairement						
• À déduire l'année suivante						
• participation des salariés	4 899	-	- 859	-	4 040	-
• Organie	1 347	-	58	-	1 405	-
• À déduire ultérieurement						
• provision pour retraite	26 063	-	4 121	-	30 184	-
• autres	-	-	-	-	-	-
Produits non taxables temporairement						
• plus-values nettes à court terme	-	-	-	-	-	-
• plus-values de fusions	-	-	-	-	-	-
• plus-values à long terme différées	-	-	-	-	-	-
Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisés						
• charges à répartir	-	-	-	-	-	-
TOTAL	32 309	-	3 320	-	35 629	-
II. ÉLÉMENTS À IMPUTER						
Déficits reportables fiscalement	-	-	-	-	-	-
Moins-values à long terme	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
III. ÉLÉMENTS DE TAXATION ÉVENTUELLE						
Plus-values sur éléments d'actif non amortissables apportés lors d'une fusion	-	46 334	-	- 915	-	45 419
Réserve spéciale des profits de construction	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-

5. Autres informations

5.1. Échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

5.1.1. CRÉANCES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	1 438	1 438	-
Autres immobilisations financières	2 413	300	2 113
Actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	125	-	125
Autres créances clients	259 935	259 935	-
Personnel et comptes rattachés	130	130	-
Organismes sociaux	244	244	-
État et autres collectivités publiques			
• Impôts sur les bénéfices	4 431	4 431	-
• Taxe sur la valeur ajoutée	7 053	7 053	-
• Autres impôts, taxes et assimilés	12 646	12 646	-
Groupe et associés	56 988	56 988	-
Débiteurs divers	4 722	4 722	-
Charges constatées d'avance	1 804	1 804	-
TOTAL	351 929	349 691	2 238

5.1.2. DETTES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
• À deux ans maximum à l'origine	34 823	34 823	-	-
• À plus de deux ans maximum à l'origine	156 593	48 593	108 000	-
Emprunts et dettes financières divers	26 213	5 063	21 098	52
Fournisseurs et comptes rattachés	43 896	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	65 873	-	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	79 659	-	-	-
État et autres collectivités publiques				
• Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
• Taxe sur la valeur ajoutée	65 304	-	-	-
• Autres impôts, taxes et assimilés	2 165	-	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	594	-	-	-
Groupe et associés	36 427	-	-	-
Autres dettes	13 710	-	-	-
Produits constatés d'avance	59 169	-	-	-
TOTAL	584 426	88 479	129 098	52

5.2. Éléments concernant les entreprises liées

<i>(en milliers d'euros)</i>	Entreprises liées
ACTIF	
Avances et acomptes sur Immobilisations	-
Participations	-
Créances rattachées à des participations	331 219
Prêts	-
Créances clients et comptes rattachés	-
Autres créances	5 051
Écarts de conversion Actif	56 988
PASSIF	902
Emprunts obligataires convertibles	-
Autres emprunts obligataires	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-
Emprunts et dettes financières divers	-
Dettes sur immobilisations	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-
Autres dettes	5 539
Écarts de conversion Passif	36 427
COMPTE DE RÉSULTAT	-
Produits de participation	-
Autres produits financiers	6 039
Charges financières	3 741
	1 798

5.3. Informations concernant le crédit-bail

5.3.1. IMMOBILISATIONS EN CRÉDIT-BAIL

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur d'origine	Dotations aux amortissements		Valeur nette
		de l'exercice	cumulées	
Équipements informatiques	23 939	3 776	15 982	7 957

5.3.2. ENGAGEMENTS DE CRÉDIT-BAIL

<i>(en milliers d'euros)</i>	Redevances payées		Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	cumulées	à moins d'un an	de 1 an à 5 ans	Total à payer	
Équipements informatiques	3 950	13 040	3 399	4 167	7 566	158

5.4. Engagements hors bilan

5.4.1. ENGAGEMENTS HORS BILAN

<i>(en milliers d'euros)</i>	
Effets escomptés non échus	-
Cautions bancaires en lieu et place des dépôts de garantie des locaux loués	2 839
Cautions bancaires pour garantie de bonne fin sur projets	24 603
Engagements de retraite non provisionnés (écarts actuariels)	9 157
Garantie des engagements pris par les filiales	8 758
Cautions données aux filiales pour garantie des baux	5 278
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	Néant
Instruments de couverture de taux	cf. § 3.5.1
Instruments de couverture de change	cf. § 3.2.1
Cession des créances clients	25 000

Une convention cadre a été conclue en décembre 2013 prévoyant :

- des cessions de créances professionnelles sur sa clientèle d'entreprises françaises avec voie de recours possible pour le cessionnaire ;
- un engagement maximum de cession conclu pour 25 M€.

Au 31 décembre 2013, Sopra Group a cédé 25 M€ de créances dans le cadre de ce contrat.

5.4.2. DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION (DIF)

Au cours de l'année 2013, 134 519 heures ont été acquises, et 51 455 heures consommées au titre du DIF.

Au 31 décembre 2013, le solde cumulé d'heures de formation non consommées s'élève à 456 940 heures.

5.5. Produits à recevoir et charges à payer

<i>(en milliers d'euros)</i>	
PRODUITS À RECEVOIR	
Fournisseurs – Avoirs à recevoir	361
Clients et comptes rattachés	90 775
Créances fiscales et sociales	338
Autres créances	3
Disponibilités	-
TOTAL	91 477
CHARGES À PAYER	
Intérêts courus sur emprunts et dettes financières	135
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 550
Clients – Avoirs à établir	8 906
Dettes fiscales et sociales	83 297
Autres dettes	-
TOTAL	111 888

5.6. Effectifs

L'effectif moyen 2013 s'élève à 8 901 personnes dont 8 628 cadres.

L'effectif au 31 décembre 2013 est de 8 959 personnes.

5.7. Faits exceptionnels et litiges

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de litige ou de fait exceptionnel susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, le patrimoine ou les résultats de la Société ou du Groupe.

5.8. Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

5.8.1 ACQUISITION COR&FJA BANKING SOLUTIONS

Sopra Banking Software, filiale à 100 % de Sopra Group, a finalisé le 18 février 2014 l'acquisition de la société allemande COR&FJA Banking Solutions GmbH, renforçant ainsi sa position à l'international.

5.8.2 PROJET DE RAPPROCHEMENT AMICAL DE SOPRA ET DE STERIA

Sopra et Steria ont annoncé le 8 avril 2014 un projet de rapprochement qui prendra la forme d'une offre publique d'échange amicale et volontaire initiée par Sopra sur la totalité des actions de Steria sur la base d'une action Sopra pour quatre actions Steria. L'offre sera soumise à des conditions usuelles, et notamment à un seuil de réussite d'au moins 66,67 % du capital et des droits de vote de Steria. Le dépôt de l'Offre pourrait intervenir courant mai 2014.

Ce projet permettrait au nouveau groupe d'atteindre un chiffre d'affaires combiné de 3,1 Md€ et un effectif de plus de 35 000 collaborateurs implanté dans 24 pays au service de grands clients internationaux.

5.9. Tableau des filiales et participations

Sociétés (en milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote- part du capital détenue (%)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals et donnés par la Société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
FILIALES										
Sopra Banking Software (France)	152 924	13 338	100,00 %	152 930	152 930	43 494	500	115 223	8 461	-
Sopra HR Software (France)	1	30 794	100,00 %	2	2	-	-	23 195	5 905	-
Sopra Group Holding Ltd (Angleterre)	60 813	- 31 449	100,00 %	83 955	55 000	7 433	5 278	2 822	-	-
Sopra Belux (Belgique)	2 638	- 1 817	100,00 %	3 052	2 000	1 142	-	14 148	305	-
Sopra Luxembourg	100	416	100,00 %	100	100	-	-	1 196	146	150
Valoris Luxembourg	894	- 2 361	100,00 %	1 154	-	-	-	-	- 11	-
Sopra Group GmbH (Allemagne)	1 200	- 3 806	100,00 %	5 485	-	8 870	558	19 323	- 2 546	-
Sopra Informatique (Suisse)	81	4 538	100,00 %	58	58	-	-	11 377	992	2 058
Sopra Group SpA (Italie)	3 660	374	100,00 %	12 503	12 503	5 642	5 000	44 066	444	-
Sopra Group Informatica SAU (Espagne)	24 000	38 005	100,00 %	116 748	103 260	-	-	93 382	2 560	1 980
Sopra India (Inde)	203	10 887	100,00 %	5 366	5 366	-	-	23 514	2 714	-
PARTICIPATIONS										
Axway Software	40 930	136 086	25,72 %	35 971	35 971	-	-	140 823	13 492	1 851

Annexe 4.2
Comptes Steria et état comptable arrêté au 30 septembre 2014

Voir document joint.

STERIA

COMPTES DE L'EXERCICE 2013

Conseil d'Administration du 7 Mars 2014

BILAN STERIA AU 31/12/2013

ACTIF

Rubriques	Montant brut	Amortissements	En milliers d'euros	
			31/12/2013	31/12/2012
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions, brevets et droits similaires	9 638	8 141	1 496	1 947
Fonds Commercial	0	0	0	260
Autres immobilisations incorporelles	2 893	0	2 893	303
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Installations techniques, matériel, outillage	1 016	989	28	67
Autres immobilisations corporelles	44 795	21 864	22 932	25 090
Immobilisations en cours	1 519	0	1 519	0
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Titres de participation	221 161	3 762	217 399	410 378
Autres titres immobilisés	3	0	3	3
Prêts	3 478	0	3 478	2 701
Autres immobilisations financières	7 759	0	7 759	517
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	297 282	14 766	282 516	450 936
STOCKS ET EN-COURS				
En-cours de production de services	18 731	0	18 731	8 095
Avances et comptes versés sur commande	776	0	776	453
CREANCES D'EXPLOITATION				
Créances clients et comptes rattachés	165 598	109	165 490	205 003
Autres créances d'exploitation	14 691	0	14 691	14 606
Autres créances diverses	29 034	0	29 034	13 012
DIVERS				
Valor mobilières de placement	0	0	0	24
Disponibilités	2 764	0	2 764	1 447
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	4 795	0	4 795	2 832
TOTAL ACTIF CIRCULANT	234 359	0	234 289	146 974
Ecart de conversion actif	12	0	12	1
TOTAL ACTIF	531 641	14 766	516 805	597 910

BILAN STERIA AU 31/12/13

PASSIF

Rubriques	En milliers d'euros	
	31/12/2013	31/12/2012
Capital social ou individuel dont versé : 14 877	14 877	14 877
Primes d'émission, de fusion, d'apport	106 633	106 633
Ecart de réévaluation dont écart d'équivalence :	0	189 812
Réserve légale	1 488	1 488
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	145	145
Autres réserves	7 574	7 574
Report à nouveau	2 310	49 993
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-14 774	-26 871
CAPITAUX PROPRES	109 253	387 630
Provisions pour risques	11 653	2 398
Provisions pour charges	19 422	17 902
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	31 075	20 300
DETTES FINANCIERES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	75 351	54 299
Emprunts et dettes financières divers	44 346	30 965
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	65 885	68 019
Dettes fiscales et sociales	135 504	144 581
Autres dettes d'exploitation	1 596	2 259
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 982	2 608
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	19 807	20 058
TOTAL DETTES	344 497	322 747
Ecart de conversion passif	1	1
TOTAL PASSIF	344 498	322 748

COMPTE DE RESULTAT STERIA AU 31/12/13

Rubriques	En milliers d'euros			
	France	Exportation	31/12/2013	31/12/2012
VENTES DE MARCHANDISES				
PRODUCTION VENDUE				
Ventes				
Travaux	1 236	4 514	5 750	6 963
Services	550 926	18 098	569 025	612 873
CHIFFRES D'AFFAIRES NET	552 162	22 612	574 774	619 836
PRODUCTION STOCKEE				
En-cours de production de services			10 636	0
Production immobilisée			1 735	
Subventions d'exploitation			29	700
Reprise sur amortissements et provisions			2 117	2 694
Transferts de charges			0	0
Autres produits			5 538	7 360
PRODUITS D'EXPLOITATION			594 828	630 590
CONSOMMATION EN PROVENANCE DES TIERS				
Autres achats et charges externes			148 673	166 842
- Achats de sous-traitance			76 361	100 496
- Achats non stockés matières premières et fournitures			4 630	3 100
- Services extérieurs				
- Personnel extérieur			5 336	5 965
- Autres services extérieurs			62 346	57 281
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES			25 056	25 763
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			276 414	274 793
Charges sociales			127 654	126 852
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS				
Dotations aux amortissements des immobilisations			6 396	6 112
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations			268	157
Dotations aux provisions sur actif circulant			0	0
Dotations aux provisions pour risques et charges			4 110	3 159
AUTRES CHARGES			7 606	7 127
CHARGES D'EXPLOITATION			596 178	610 806
RESULTAT D'EXPLOITATION			118 650	119 784

COMPTE DE RESULTAT STERIA AU 31/12/13 (suite)

Rubriques	En milliers d'euros	
	31/12/2013	31/12/2012
Produits financiers de participation	6 135	17 955
Produits des autres valeurs mobilières de placement et créances de l'actif immobilisé	264	281
Autres intérêts et produits assimilés	393	757
Reprises sur provisions et transferts de charges	22	0
Différences positives de change	114	31
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	1	55
PRODUITS FINANCIERS	6 929	19 080
Dotations financières aux amortissements et provisions	2 991	4
Intérêts et charges assimilés	2 374	1 898
Différences négatives de change	124	81
CHARGES FINANCIERES	5 489	1 982
RESULTAT FINANCIER	1 440	7 096
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	91	36 880
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	5	2 800
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL	0	572
Produits des cessions d'éléments d'actif	0	572
REPRISES SUR PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES	2 828	14 485
PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 833	17 857
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	21 563	27 643
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS EN CAPITAL	606	58 064
Valeur comptable des éléments immobiliers et financiers cédés	606	58 064
DOTATIONS EXCEPTIONNELLES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	11 176	2 755
Dotations aux amortissements et autres provisions	11 176	2 755
CHARGES EXCEPTIONNELLES	33 345	88 462
RESULTAT EXCEPTIONNEL	3 052	70 605
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	0	0
Intéressement	0	2 329
Impôts sur les bénéfices	-15 648	-9 183
TOTAL PRODUITS	604 590	667 527
TOTAL CHARGES	619 364	694 398
BENEFICE OU PERTE	14 774	-26 871

STERIA

Société Anonyme au Capital de 14.876.895 €

Immatriculation au Registre du Commerce de Versailles

sous le N° B 309.256.105

ANNEXE

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2013 affiche un total de 493.799.143 €. Le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, affiche un total des produits de 604.590.268 €, un total des charges de 619.363.956 € et une perte nette de 14.773.687 €.

Ces comptes couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013.

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes.

Il est établi un bilan et un compte de résultat consolidés au niveau du Groupe Steria SCA.

La société Steria, elle-même, est consolidée par intégration globale chez :

Dénomination sociale	:	GROUPE STERIA SCA
Siège Social	:	43-45 quai du Président Roosevelt 92130 Issy-les-Moulineaux
N° SIRET	:	344 110 655 00026
Code NAF	:	7010Z
Forme	:	Société en Commandite par Actions
Capital social	:	33.156.692 €

SOMMAIRE

➤	Description des activités.....	p.8
➤	Faits caractéristiques de l'exercice.....	p.8
➤	Note 1 – Complément d'information et engagements financiers.....	p.10
➤	Note 2 – Règles et méthodes comptables.....	p.11
➤	Note 3 – Notes aux états financiers.....	p.14
➤	Note 4 – Engagements hors bilan.....	p.25
➤	Note 5 – Liste des filiales et participations.....	p.27
➤	Note 6 – Effectif moyen.....	p.28
➤	Note 7 – Capacité d'autofinancement.....	p.28
➤	Note 8 – Tableau de financement.....	p.29
➤	Note 9 – Evènements post-clôture.....	p.30

Description des activités de STERIA

La société STERIA a pour vocation de fournir aux entreprises et organismes publics des solutions de systèmes d'information leur permettant de s'adapter aux évolutions rapides de leur environnement économique ou réglementaire. STERIA propose des services de transformation des processus métiers de ses clients (Conseil IT, Conseil métier, Intégration de systèmes) mais également grâce à sa capacité à prendre en charge la gestion de ses systèmes et de ses processus (Maintenance Applicative, Gestion des Infrastructures Informatiques, Business Process Outsourcing)

Faits caractéristiques de l'exercice :

1) La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Depuis le 1^{er} janvier 2013, cette méthode est également retenue pour évaluer les titres de participation, en lieu et place de la méthode d'évaluation par équivalence. La société a en effet abandonné cette méthode dérogatoire dans le cadre d'un changement de méthode comptable pour revenir à la méthode des coûts historiques. Ce changement étant réalisé au 1^{er} janvier 2013, il a une incidence sur les capitaux propres d'ouverture ainsi que sur la valeur des titres (valeur brute et dépréciation) à cette date. Les impacts sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

	31/12/2012	Impact Capitaux Propres	01/01/2013
Titres de participation	409 457	- 189 812	219 645
Dépréciations	-	- 812	- 812
Capitaux propres	343 650	- 190 624	153 026

2) Conformément à la loi, à compter du 1^{er} janvier 2013 la société Steria bénéficie d'un crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), à ce titre et selon les règles de calcul en vigueur un montant de 6,6 M€ a été comptabilisé en crédit d'impôt sur l'exercice 2013.

3) Au cours de décembre 2013, le Groupe a mis en œuvre un programme de titrisation de créances commerciales. Ce programme est géré centralement par Groupe Steria SCA pour une durée de cinq années et permet à certaines entités opérationnelles au Royaume-Uni et en France de céder mensuellement un volume global de créances pouvant atteindre un équivalent de 70 millions d'euros. Concernant Steria SA le volume global de créances peut atteindre 65 millions d'euros. L'organisation et la structure du programme a conduit à transférer la propriété des créances à l'établissement bancaire et donc à sortir ces créances du bilan.

Au 31 décembre 2013, le montant des créances déconsolidées au travers de ce programme s'élève à 31.782 milliers d'euros en France pour Steria.

4) A la fin de l'exercice 2013, Steria a procédé à la cession de 17,8 millions d'euros de créances commerciales sans recours dont 1,8 millions d'euros de règlements clients ont été reçus au 31/12/2013. La cession a conduit à transférer la propriété des créances à l'établissement bancaire et donc à sortir ces créances du bilan.

5) La fin de l'année 2013 a été marquée par l'annonce du Gouvernement de la suspension de mise en service de l'EcoTaxe (annonce du 29 Octobre 2013). L'exécution du contrat se poursuit.

Le 08 Novembre 2013, l'Etat a constaté la fin des opérations de VABF avec des points à corriger sur l'homologation des chaînes de collecte et contrôle. Les corrections ont été apportées, permettant le prononcé de VABF le 16 Janvier 2014. Le rapport de VSR a été communiqué à l'Etat qui le traite dans les délais contractuels (2 mois).

En parallèle, Steria a adressé à son client Ecomouv' D&B un dossier de réclamation portant sur un total de 10,5 M€ au titre de travaux complémentaires réalisés sur 2013 en sus du périmètre couvert par le contrat.

Compte tenu de cette situation compliquée et politique, les options comptables de fin d'année sur ce contrat ont été prises visant à :

- Constaté en travaux en cours les charges engagées sur les travaux de maintenance et exploitation en 2013
- Constaté en chiffre d'affaires 10 M€ sur les 10,5 M€ réclamés au titre des prestations de construction (« build »)
- Sécuriser le dénouement du dossier en constatant une provision pour risques de 8 M€ au titre de la négociation ci-dessus.

6) L'Assemblée Générale de Steria du 27 mai 2013 a décidé la distribution d'un dividende au titre de 2012 de 20.000.000 €, dividende versé en juillet 2013.

7) Par décision de l'actionnaire unique en date du 30 octobre 2013, la société STERIA ASIA (filiale à 100% de la société Steria) a fait l'objet d'une augmentation du capital de 1.000.000 \$ Singapouriens avec émission de 1.000.000 actions d'une valeur de 1 \$Singapouriens. La valeur brute des titres ainsi détenus par STERIA SA (actionnaire unique) de la société STERIA ASIA est passée de 596.115 € à 1.189.587 €.

8) Principaux éléments du Résultat Exceptionnel

- Une partie des charges exceptionnelles correspond à des charges de restructuration liées à l'adaptation des ressources dans le cadre de la réorganisation de l'offre de services, pour un montant de (19.282) milliers d'euros, dont (1.416) milliers d'euros sont comptabilisés en provision pour restructuration.
Une reprise de provision liée à l'adaptation des ressources dans le cadre de la réorganisation de l'offre de services a été comptabilisée pour un montant de 1.359 milliers d'euros.
- Une charge non récurrente liée aux locaux vacants des différents sites de Nanterre, Nantes, Roanne, Sophia et Vélizy a été comptabilisée en charges exceptionnelles pour un montant de (3.208) milliers d'euros, dont (480) milliers d'euros en dotation aux provisions.
Une reprise de provision liée aux locaux a été comptabilisée pour un montant de 1.469 milliers d'euros.
- Une charge non récurrente liée à un complément de coût sur la cession de la filiale Steria Iberica a été comptabilisé en charges exceptionnelles pour un montant de (1.660) milliers d'euros dont (1.280) milliers d'euros en dotation aux provisions.
- Une dotation exceptionnelle aux provisions liée au projet ECOTAXE a été comptabilisée pour un montant de (8.000) milliers d'euros (cf 5))

A la clôture de l'exercice le montant total des provisions à caractère exceptionnel s'élève à 11.176 K€.

Note 1 - COMPLEMENT D'INFORMATION
ET ENGAGEMENTS FINANCIERS

Tous les tableaux sont présentés en milliers d'Euro sauf indication contraire.

Le capital social est de 14.876.895 € et se divise en 991.793 actions de 15 € de nominal chacune. La société ne détient aucune de ses propres actions.

La société Steria fait partie d'un groupe d'intégration fiscale dont la société Groupe Steria SCA est la tête de groupe, l'option retenue laisse à la charge de la société l'imposition qui aurait été la sienne si elle n'avait pas été dans le périmètre d'intégration fiscale. Il n'y a pas de différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt pour le paiement duquel l'entreprise est solidaire suite à l'intégration fiscale.

La réintégration portant sur les catégories de frais généraux visés à l'article 27 de la Loi du 12 juillet 1965, s'élève à 26.695 €.

Les membres du Conseil d'Administration n'ont perçu aucun jeton de présence sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013.

Aucune rémunération n'a été versée à Monsieur François Enaud, Président Directeur Général, sur cette même période. Compte tenu de l'absence de cumul avec un contrat de travail, aucun engagement de retraite n'a été pris à son égard.

L'information sur les honoraires des commissaires aux comptes n'est pas communiquée car elle est indiquée dans l'annexe aux comptes consolidés de Groupe Steria SCA.

Note 2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**2.1. Principes comptables**

Les états sont présentés en milliers d'euros. Les comptes sociaux de Steria sont établis conformément au Plan Comptable Général 1999 et aux principes comptables généralement admis en France :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.2. Méthodes comptables

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2.1. - Comptabilisation du Chiffre d'affaires

Les contrats de services se répartissent en trois familles :

- les contrats d'assistance technique et de maintenance qui sont facturés sur la base du temps passé, des achats et des dépenses effectués : le chiffre d'affaires est égal à la facturation et la marge est dégagée au prorata des coûts engagés ;
- les contrats au forfait qui sont facturés lors d'étapes prédéfinies et dont le chiffre d'affaires et la marge sont dégagés suivant la méthode de l'avancement des travaux pour les constructions de solutions. Ce principe entraîne la comptabilisation de produits constatés d'avance ou de factures à établir lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux. Si des incertitudes existent concernant l'acceptation par le client, le chiffre d'affaires n'est reconnu qu'à hauteur des coûts engagés récupérables ;
- les contrats au forfait qui sont facturés lors d'étapes prédéfinies et dont le chiffre d'affaires et la marge sont dégagés sur la base de services rendus pour les contrats de service. Ce principe entraîne la comptabilisation de produits constatés d'avance ou de factures à établir lorsque la facturation n'est pas en phase avec les services rendus. Par ailleurs, des coûts engagés dans la phase de démarrage d'un contrat peuvent être reconnus au bilan comme travaux en cours quand ils sont liés à des activités futures du contrat et à condition qu'il soit probable qu'ils généreront des avantages économiques futurs. Les travaux en cours sont comptabilisés pour leur coût direct de production et n'incorporent ni frais administratifs ni frais commerciaux.

Si le résultat réestimé d'un contrat est déficitaire, la perte à terminaison est systématiquement provisionnée dans le poste provisions pour risques et charges.

Les prestations réalisées mais non encore facturées sont comptabilisées en créances clients et comptes rattachés.

Les prestations facturées par Steria à ses clients mais non encore réalisées sont comptabilisées en produits constatés d'avance.

Les paiements partiels reçus sur contrats, avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés, sont comptabilisés en avances et acomptes reçus au passif.

Les prestations facturées à Steria par des prestataires externes sont comptabilisées en charges constatées d'avance si elles ne sont pas encore réalisées.

Le chiffre d'affaires déterminé selon la méthode de l'avancement repose sur l'estimation des coûts à terminaison d'un contrat. Cette estimation est susceptible d'être modifiée lors des périodes ultérieures et d'entraîner des ajustements de chiffre d'affaires et éventuellement des provisions pour pertes à terminaison.

2.2.2. - Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des logiciels acquis par Steria SA et des brevets, qui sont amortis sur une période de 3 ans linéaires.

Les frais de recherche et développement internes sont, de façon générale, enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils ont été engagés.

2.2.3. - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition).

Les provisions pour dépréciation sont calculées uniquement sur le mode linéaire, en fonction de la durée d'utilité prévue et de la nature du bien.

Les durées d'amortissement retenues pour les immobilisations acquises sont généralement les suivantes :

▪ Agencements	7 à 10 ans
▪ Matériel et mobilier de bureau	5 à 10 ans
▪ Matériel informatique (micro-ordinateurs type PC, petit matériel de bureau)	3 ans
▪ Autres équipements informatiques	5 ans

2.2.4. - Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, y compris frais d'acquisition).

A la clôture de chaque exercice, une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'utilité est inférieure au coût d'acquisition.

La valeur d'utilité est estimée sur la base de plusieurs critères dont les principaux sont :

- les capitaux propres consolidés
- les flux de trésorerie futurs

2.2.5. – Stocks et travaux en cours

Des coûts engagés dans la phase de démarrage d'un contrat peuvent être différés sur la durée du contrat et reconnus au bilan comme travaux en cours quand ils sont liés à des activités futures et à condition qu'il soit probable qu'ils généreront des avantages économiques futurs.

Les travaux en cours sont comptabilisés pour leur coût direct de production et n'incorporent ni frais administratifs ni frais commerciaux.

2.2.6. – Clients et comptes rattachés

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur de réalisation devient inférieure à la valeur comptable.

Une dépréciation est constatée dès qu'apparaît une perte probable concernant des créances certaines dans leur principe, mais dont le recouvrement serait incertain.

En cas de cession de créance, lorsque le programme permet le transfert de propriété des créances à l'établissement bancaire, ces dernières sont sorties du bilan.

2.2.7. – Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur valeur d'inventaire. Toute moins-value latente est comptabilisée sous forme d'une provision pour dépréciation.

2.2.8. – Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face à des sorties de ressources probables au profit de tiers, sans contrepartie pour la société. Elles peuvent comprendre notamment des provisions destinées à faire face à des risques commerciaux (coût estimé des dépenses de garantie, « pertes à terminaison » sur certains contrat long terme) et des coûts liés au personnel (coûts de restructuration, avantages postérieurs à l'emploi qui couvrent les engagements en matière de retraite, compléments de retraite et indemnités assimilés).

2.2.9. – Avantages postérieurs à l'emploi- Comptabilisation des engagements de retraite

Les cotisations versées dans le cadre des régimes à prestations définies sont constatées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Les engagements résultant des conventions collectives applicables au sein du groupe sont comptabilisés sous la rubrique "Provisions pour risques et charges". Ils sont calculés, salarié par salarié, en tenant compte de l'actualisation des salaires, de la probabilité d'espérance de vie et de la présence dans l'entreprise à la date prévue de départ en retraite et au prorata de l'ancienneté acquise rapportée à l'ancienneté future à l'âge de la retraite. Le régime est en régime de retraite avec salaires fin de carrière.

L'engagement est calculé par la méthode des Unités de crédits Projetées.

En application de la recommandation 2003-R01 du CNC, les écarts actuariels représentant plus de 10% du montant des engagements sont amortis sur la durée résiduelle moyenne de présence des salariés au sein de la société. Les écarts actuariels représentant moins de 10% ne sont pas comptabilisés.

Note 3 - EXPLICATIONS SUR LES ETATS FINANCIERS SOCIAUX

3.1. Immobilisations incorporelles

L'évolution des immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

	31/12/2012	Acquisitions	Cessions Mises au rebut	31/12/2013
Concessions, brevets, licences, informatique, logiciels	9 600	542	504	9 638
Fonds commerciaux	260	0	260	0
Autres immobilisations incorporelles	303	2 590	0	2 893
 Valeurs brutes	10 163	3 131	764	12 530

	31/12/2012	Dotations	Reprises	31/12/2013
Concessions, brevets, licences, informatique, logiciels	7 653	856	368	8 141
Fonds commerciaux	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Amortissements	7 653	856	368	8 141

3.2. – Immobilisations corporelles

La variation des immobilisations corporelles sur l'exercice se présente comme suit :

Brut	31/12/2012	Acquisitions	Cessions Mises au rebut	31/12/2013
Installations techniques	1 016	0	0	1 016
Agencements, matériels de bureau et informatique, mobilier, matériels de transport et autres immobilisations corporelles	42 592	3 552	1 348	44 795
Immobilisations en cours	0	1 519	0	1 519
Avances et acomptes	0	0	0	0
Valeurs brutes	43 608	5 071	1 348	47 331
Amortissement	31/12/2012	Dotations	Reprises	31/12/2013
Installations techniques	949	39	0	989
Agencements, matériels de bureau et informatique, mobilier, matériels de transport et autres immobilisations corporelles	17 501	5 500	1 138	21 864
Amortissements	18 451	5 540	1 138	22 853

3.3.- Immobilisations financières**3.3.1. Participations**

	VB au 31/12/12	Changement de méthode (2)	VB au 01/01/2013	Acquisitions ou augmentations	Cession ou mises au rebut ou diminutions	VB au 31/12/13
Participationse (1) (2)	409 456	-	189 812	219 644	593	220 237
Autres titres de participations	923		923			923
Total titres de participations	410 378	-	189 812	220 567	593	221 161

(1) cf note (5) liste des filiales et participations

(2) Changement de méthode de valorisation des titres de participation. Cf faits caractéristiques note (1)

L'augmentation de 593 K€ correspond à l'augmentation de Capital de Steria Asia cf faits caractéristiques note 7

3.3.2. Tableau de variation des dépréciations sur participations

	Dépréciations au 31/12/12	Changement de méthode (1)	Dépréciations 01/01/2013	Augmentations	Diminutions	Dépréciations 31/12/13
Participations (1)		812	812	2971	-22	3761
Autres titres de participations	2		2			
Total dépréciations	2	812	814	2971	-22	3763

(1) Changement de méthode de valorisation des titres de participation. Cf faits caractéristiques note (1)

3.3.3. Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont composées des éléments suivants :

- Prêts envers la société ECOMOUV dans le cadre du contrat ECOTAXE pour 3.478 milliers d'euros
- Un dépôt de garantie auprès de Groupe Steria SCA dans le cadre du programme de Titrisation pour 7.759 milliers d'euros.

3.4. Stock et en cours

Les en-cours de production correspondent aux coûts engagés dans la phase de démarrage d'un contrat et reconnus au bilan. Ils s'élèvent à 18.731 K€ au 31/12/2013.

	31/12/2012	Augmentation	Diminution	31/12/2013
En-cours de production	8 095	14 258	(3 622)	18 731
Total stock	8 095	14 258	(3 622)	18 731

En date du 31 décembre 2013 Steria a décidé, compte-tenu du contexte politique incertain entourant le projet ECOTAXE, de capitaliser les coûts afférents à des prestations de service réalisées pour une valeur 10.117 milliers d'euros, cf faits caractéristiques note (5)

3.5. Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation au 31 décembre 2013 sont toutes à moins d'un an et se décomposent de la manière suivante :

	31/12/2013	31/12/2012
Créances clients-Valeur brute	94 111	123 599
(dont effet de commerce 106)		
Factures à établir	71 488	81 658
Provisions	(109)	(253)
Clients et comptes rattachés	1 65 490	205 003
Fournisseurs débiteurs	2 056	2 508
Personnel et organismes sociaux	685	654
Etat et collectivités locales	11 161	10 747
Débiteurs divers	787	697
Autres créances d'exploitation	14 691	14 606
Comptes courants (1)	29 034	13 012
Autres créances	0	0
Provisions	0	0
Autres créances diverses	29 034	13 012
Créances d'exploitation nettes	209 215	232 622

(1) poste principalement composé du compte courant d'intégration fiscale (CIR-CICE)

Par ailleurs, l'actif circulant comportait au 31/12/12 une dépréciation de créances d'exploitation pour 253 milliers d'euros, une reprise a été constatée au cours de l'exercice pour un montant de 145 milliers d'euros portant ainsi la dépréciation à 109 milliers d'euros au 31/12/13.

3.6. - Produits à recevoir

Les produits à recevoir sont détaillés ci-après :

	31/12/2013	31/12/2012
Factures à émettre sur contrats	62 855	68 734
Factures à émettre hors contrats	21 699	12 924
Autres produits à recevoir	2 452	2 580
Total	87 006	84 238

3.7. Capitaux propres

Groupe Steria SCA détient 99,99% du capital social.

Situation au 31/12/2012 Actions Ordinaires	991.793	15 Euro
Augmentation de capital	0	15 Euro
Situation au 31/12/2013 Actions Ordinaires	991.793	15 Euro

Le montant du dividende versé net par action sur l'exercice 2013 au titre de l'exercice 2012 est de 20,17 euros.

La variation des capitaux propres est détaillée ci-après :

	31/12/2012	Changement de Méthode	01/01/2013	Affectation du résultat 2012	Dividende	Résultat 2013	31/12/2013
Capital social	14 877		14 877	0	0	0	14 877
Prime d'émission	56 188		56 188	0	0	0	56 188
Prime fusion	49 818		49 818	0	0	0	49 818
Prime d'apport	628		628	0	0	0	628
Réserves	9 207		9 207	0	0	0	9 207
Report à Nouveau	49 992	-812	49 180	-26 871	-20 000		2 309
Mont de réévaluation (mise en équivalence des titres)	189 812	-189 812	0	0	0	0	0
Résultat de l'exercice	-26 871	0	(26 871)	26 871	0	-14 774	-14 774
Total	343 659	-190 623	153 027	0	-20 000	-14 774	118 253
Dividende versé					20 000		

(1) Changement de méthode de valorisation des titres de participation. Cf faits caractéristiques note (1)

3.8. - Provisions pour risques et charges et dépréciation

	31/12/2012	Changement de Méthode	Dotations	Reprises Provision non utilisée	Reprises Provision Utilisée	31/12/2013
Litiges	1 065	0	696	230	306	1 225
Provision pour risque	0	0	9 280	0	0	9 280
Provisions pour retraite	14 016	0	3 363	0	1 200	16 179
Provision pour restructuration	3 725	0	1 896	570	2 258	2 793
Provision pour remise en état future	162	0	288	0	0	449
Provisions pour perte à terminaison	36	0	50	0	36	50
Autres provisions pour risques et charges	1 297	0	0	0	200	1 097
Provisions pour risques et charges	20 300	0	15 574	799	4 000	31 074
	Exploitation	0	4 378	230	1 742	
	Financier	0	20	0	0	
	Exceptionnel	0	11 176	570	2 258	

Variation Provision pour retraite

Chaque collaborateur de la société a droit à une indemnité de fin de carrière. La convention collective dont dépend la société prévoit que cette indemnité est égale à un cinquième de salaire brut par année de présence dès lors que l'ancienneté du collaborateur est supérieure ou égale à cinq ans.

Hypothèses de calcul de la dette actuarielle des indemnités de fin de carrière et médailles du travail	Indemnités de Fin de Carrière (IFC)	Indemnités de Fin de Carrière (IFC)
	31/12/2013	31/12/2012
Taux d'actualisation	3,17%	2,69%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Augmentation des salaires	2,00%	2,00%
Age de départ à la retraite	63 ans	63 ans
Dette à la clôture	16.179	14.016
Montants comptabilisés au bilan	Indemnités de Fin de Carrière (IFC)	Indemnités de Fin de Carrière (IFC)
	31/12/2013	31/12/2012
Valeur actualisée de l'obligation financée avec corridor	23.316	23.064
Pertes actuarielles non comptabilisées (différence)	4.921	6.613
Coût non comptabilisé des services passés	2.216	2.435
Passif net au bilan (provision après dotation de l'année)	16.179	14.016

Montant enregistrés au compte de résultat	Indemnités de Fin de Carrière (IFC)	Indemnités de Fin de Carrière (IFC)
	31/12/2013	31/12/2012
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2.286	1.559
Charges d'intérêts	620	743
Coût des services passés	220	220
Amortissement perte et gains actuariels	237	0
Total porté en "frais de personnel"	3.363	2.522
Rendement réel sur actifs du régime		
Passif net à l'ouverture (avec corridor)	14.016	11.927
Charge nette comptabilisée dans le compte de résultat	3.363	2.522
Prestations payées par l'employeur	-1.200	-437
Passifs acquis dans le cadre de regroupements d'entreprise	0	4
Passif net à la clôture	16.179	14.016

Les charges à payer sont détaillées ci-après :

	31/12/2013	31/12/2012
Intérêts courus sur compte participation	339	975
Intérêts courus	214	199
Factures non parvenues	30 282	30 585
Avoirs à établir	1	60
Charges à payer au personnel	51 312	57 752
Apprentissage/Formation/Effort Construction/Handicapés	6 692	7 282
Taxes à payer Organico/TVTS	1 004	1 069
Autres dettes	139	342
Total	89 982	98 264

3.10. Emprunts et dettes financières

La variation et le détail des emprunts et des dettes financières se présentent comme suit :

	31/12/2012	Augmentation	Diminution	31/12/2013
Emprunts auprès des établissements de crédit	54 299	21 052	0	75 351
dont découverts bancaires	54 299	21 052	0	75 351
Emprunts et dettes financières divers	30 965	16 070	2 690	44 346
dont participation des salariés	4 178	1 814	2 690	3 302
dont groupe et associés	26 785	14 256	0	41 041
dont dépôts reçus	2	0	0	2
Dettes financières	85 264	37 122	2 690	119 698

Les échéances des emprunts et dettes financières sont les suivantes :

	Total	A moins d' 1 an	Entre 1 an et 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	75 351	75 351	0	0
dont découverts bancaires (1)	75 351	75 351	0	0
Emprunts et dettes financières diverses	44 346	44 343	2	0
dont participation des salariés	3 302	3 302	0	0
dont groupe et associés	41 041	41 041	0	0
dont emprunts	0	0	0	0
dont dépôts reçus	2	0	2	0
Total	119 698	119 695	2	0

(1) Le financement de la société a été assuré par Groupe Steria SCA sous forme, depuis septembre 2012, de « CASH POOLING » Groupe avec la BMG (Bank Mendes Gans) au Pays-Bas.

3.11. Dettes d'exploitation

Les dettes d'exploitation au 31 décembre 2013 se décomposent de la manière suivante :

	31/12/2013	31/12/2012	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Fournisseurs de biens et services et comptes rattachés	65 885	68 019	65 885	0	0
Fournisseurs d'immobilisations et comptes rattachés	1 982	2 304	1 982	0	0
Fournisseurs	67 867	70 323	67 867	0	0
Dettes sociales	80 933	89 466	80 933	0	0
Dettes fiscales	54 571	55 115	52 621	1 950	0
Dettes fiscales et sociales	135 504	144 581	133 554	1 950	0
Autres dettes (y compris dettes sur titres de participation)	1 596	2 563	1 596	0	0
Dettes d'exploitation et dettes diverses	204 967	217 467	203 017	1 950	0

3.12. Solde des opérations réalisées avec les sociétés du Groupe

	31/12/2013	31/12/2012
Immobilisations financières	0	0
Clients	2 882	3 912
Comptes courants débiteurs	29 034	13 012
Fournisseurs	11 441	11 223
Comptes courants créditeurs (1)	41 030	26 785

(1) Variation principalement liée à Mummert pour 10,4 millions d'euros et au programme de titrisation pour 3,9 millions d'euros

3.13. Répartition du chiffre d'affaires par métier et zones géographiques

	Application development	Infrastructure Management	Testing	Consulting SI	Total
France	289 016	215 939	32 644	14 563	552 162
Europe hors France	16 377	5 157	0	0	21 535
Autres	1 077	0	0	0	1 077
TOTAL	306 470	221 096	32 644	14 563	574 774

3.14. Autres produits

Les autres produits s'élèvent, au 31 décembre 2013, à 5.538 milliers d'euros et correspondent essentiellement à des facturations de licences de marques aux filiales du Groupe (Trade Mark) pour 2.983 milliers d'euros, des facturations de loyers pour 410 milliers d'euros, à des facturations de Steria Asia « management fees » pour 225 milliers d'euros à des facturations à Steria Medshore de « management fees » pour 113 milliers d'euros, et des facturations diverses pour 1.883 milliers d'euros.

3.15. Résultat financier

Le résultat financier s'élève à 1.440 K€ et correspond essentiellement aux dividendes reçus pour 6.135 K€, des produits VMP pour 264 K€, des produits d'intérêts/différence de change pour 508 K€, une reprise de dépréciation de titres pour 22 K€, des charges d'intérêts/différence de change pour (2.518) K€ et une provision de dépréciation de titres pour (2.971) K€.

3.16. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice s'élève à (30.5) M€ et comprend principalement :

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 33.3 M€ et sont principalement composées de :

- Charges et dotation locaux vacants (3.2) M€ (cf faits caractéristiques note 8)
- Complément sur cession Steria Iberica (1.7) M€ (cf faits caractéristiques note 8)
- Charges et dotation de restructuration (19.3) M€ (cf faits caractéristiques note 8)
- Dotation Ecotaxe (8.0) M€ (cf faits caractéristiques note 5 et note 8)
-

Les produits exceptionnels s'élèvent à 2.8 M€ et sont composées de :

- Reprise provision Locaux Vacants 1.4 M€ (cf faits caractéristiques note 8)
- Reprise dotation restructuration 1.4 M€ (cf faits caractéristiques note 8)

3.17. Fiscalité**3.17.1 - Modalité de répartition de l'impôt sur les sociétés assise sur le résultat de l'ensemble du Groupe.**

Détermination du résultat fiscal de la filiale et constatation de l'impôt dû.

Pour la détermination de la dette d'impôt sur les sociétés de la filiale vis-à-vis de Groupe Steria SCA, et pour les besoins du calcul de la participation et de la réserve spéciale de participation prévues par les articles 7 à 21 de l'ordonnance n° 86-114 du 21 octobre 1986, le résultat fiscal de la filiale est déterminé pour ce qui concerne le régime de droit commun et pour celui des plus-values à long terme, comme si elle était imposée séparément, c'est-à-dire dans les mêmes conditions que si elle n'avait pas appartenu au périmètre d'intégration fiscale.

Pour ce faire, il sera fait référence à la déclaration constituée par les états 2058-A bis et 2058-B bis établis par la filiale.

Il en résulte notamment:

- que ce résultat fiscal de référence et l'impôt théorique qui en découle, ne seront pas affectés par les retraitements éventuels qui devront être effectués dans le cadre du régime fiscal de groupe.
- que la filiale supportera et constatera en comptabilité la seule charge d'impôt qui aurait été la sienne en l'absence d'intégration, après imputation des crédits d'impôts et créances sur le trésor nées du report en arrière des déficits.
- que Groupe Steria SCA disposera sur la filiale d'une créance d'un montant égal à l'impôt théorique sur les sociétés et à l'IFA que la filiale aurait dû régler au Trésor en l'absence d'intégration, les conditions de paiement et d'exigibilité de cette créance étant les mêmes que celles du Trésor.
- que, pour la détermination et le suivi du résultat de référence, le déficit fiscal dégagé par la filiale, avant comme pendant la période d'intégration, sera reportable dans les mêmes conditions de droit commun et viendront s'imputer sur les bénéfices fiscaux dégagés ultérieurement.

Les termes de résultats, bénéfices ou déficits, et d'impôt sur les sociétés, se rapportent indistinctement aux opérations soumises au taux normal de l'impôt sur les sociétés et à celles relevant du taux réduit (régime des plus ou moins-values à long terme).

3.17.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices entre le résultat courant et exceptionnel

	Global	Courant	Exceptionnel Participation
Résultat avant impôt	(30 422)	91	(30 512)
Participation des salariés/Intéressement	0	0	0
Sous-total	(30 422)	91	(30 512)
Charge impôt diverse	(1 502)	(1 502)	0
Crédit impôt	17 150	17 150	0
Sous-total impôt sur le bénéfice	15 648	15 648	0
Résultat net	(14 774)	15 738	(30 512)

La ventilation et le calcul de l'impôt sur les sociétés sont effectués en fonction des produits et charges affectés aux comptes de résultat.

Suite au contrôle fiscal portant sur les exercices 2008-2009 et 2010 un complément de charges à payer de 1.500.000 € a été comptabilisé sur l'exercice 2013 portant ainsi la provision à un montant total de 1.950.000 €.

3.17.3. – Allègement et accroissement de la dette future d'impôt

	Base	Impôt
Organic	967	
Provisions pour risques et charges	1 898	
Provisions pour retraites	3 363	
Abondement	0	
Participation des salariés	0	
Total	6 229	2 367 (1)
Moins-values à long terme		0

1) Calculé au taux de 38,00%

Suite au relèvement de la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés de 5% à 10,7% en France, le taux d'impôt en vigueur pour les sociétés françaises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros est passé de 36,1% à 38%

Note 4 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

I) TABLEAU DES ENGAGEMENTS

Engagements donnés		Engagements reçus	
- Avals	0	- Avals	0
- Cautions bancaires sur baux	2 992	- Cautions bancaires/contrat (co-contractants)	0
- Cautions bancaires sur contrats accordées par les banques	19 570	- Contre-Garanties	0
- Contre-garanties bancaires données aux filiales	0	- Facilités de caisse (Concours Bancaires Courants)	
- Abandons de créances avec clause de retour à meilleure fortune	0	* autorisé (hors cash pooling)	39 500
* relations intra-groupe	0	* utilisé (avec cash pooling)	327
* relations tiers	0		
- Effets escomptés non échus	0	- Crédit moyen terme	
- Daily		* autorisé (hors cash pooling) OSBO	5 000
* autorisé	0	* utilisé (bilan)	0
* utilisé (bilan)	0	* non utilisé (hors bilan)	5 000
* non utilisé (hors bilan)	0		
- Autres	2 205	- Affacturage	
- Immobilier	72 616	* autorisé	0
- Mobilier	1 489	* utilisé (bilan)	0
Total	420 323	* non utilisé (hors bilan)	0
Engagements donnés		- Abandons de créances avec clause de retour à meilleure fortune	
- DIF**	5 904	* relations intra-groupe	0
- Retraite	23 316	* relations tiers	0
Total	29 220	Total	5 000
		A moins d'1 an	De 1 à 5 ans
- Avals	0	0	0
- Cautions bancaires sur baux	2 992	340	83
- Cautions bancaires/contrats accordées par banques	19 570	4 920	0
- Contre-garanties bancaires données aux filiales	0	-32	0
- Immobilier	72 616	12 601	42 141
- Mobilier	1 489	961	528
Total	96 667	18 789	42 753
			Plus de 5 ans
			0
			2 569
			14 651
			32
			17 874
			0
			35 126

II) TABLEAU RECAPITULATIF DES OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS

Autres engagements		A moins d'1 an			De 1 à 5 ans		Plus de 5 ans	
- Lettres de support	0	0		0		0		
- Garanties données sur contrats	145 486	25 654		117 707		2 125		
- Garanties non bancaires sur baux et crédits baux	0	0		0		0		
- Steria Ltd	0	0		0		0		
- Risques RH								
- provisionnés								
- non provisionnés								
- Risques Contrats / projets								
- provisionnés								
- non provisionnés								
- Risques Financiers								
- provisionnés								
- non provisionnés								
Total	145 486	25 654		117 707		2 125		

Le crédit DIF disponible de 420.323 heures représente en euros un montant de 5.904.421 € au 31 décembre 2013.

STERIA ne constate pas de provision au titre du Droit Individuel de Formation, considérant l'existence d'une contrepartie future (conformément à la politique du groupe), les formations prises au titre du Droit Individuel de Formation répondent à un besoin de développement de compétences dans les domaines d'activité de STERIA. Par ailleurs, les demandes de formation déposées par des salariés ayant quitté l'entreprise ou exemptés d'activité en fin de carrière sont négligeables.

AUTRES ENGAGEMENTS HORS BILAN :

Steria , de même que toutes les autres filiales du Groupe, bénéficie d'une police « Master » Responsabilité civile générale et professionnelle (Différence de conditions/Différences de limites) souscrite par Groupe Steria SCA, et prévoyant une limite contractuelle d'indemnité générale de 135.000.000 euros par sinistre et par année d'assurance.

De même, elle bénéficie des polices groupe « Master » dommages et pertes d'exploitation et prévoyant une limite contractuelle d'indemnité générale (tous dommages et pertes d'exploitation confondus) de 100 000 000 euros par an et par sinistre.

ENGAGEMENTS COMPLEXES :

➤ *Engagement liés à des transmissions d'entreprises : garanties*

- Garanties données par Steria dans le cadre de la cession de la société Steria Iberica

Dans le cadre de la cession de sa filiale Steria Iberica, Steria a consenti à l'acquéreur (Aurelius Sustainability Advancement GmbH) , en date du 20 octobre 2012, une garantie d'actif et de passif, limitée à certains cas d'indemnisations et plafonnée à 500 KE. Cette garantie a été donnée pour une durée de 18 mois à l'exception des sujets sociaux et fiscaux pour lesquels les délais de prescriptions légaux sont applicables.

- Garanties reçues par Groupe Steria SCA et Steria pour l'acquisition de Mummert Consulting:

Groupe Steria SCA a conclu une garantie de passif conclue à des conditions usuelles.
La garantie de passif a pris fin le 11 janvier 2007, excepté pour les sujets sociaux et fiscaux pour lesquels elle expirera en janvier 2015.

Les autres engagements donnés ou reçus sont non significatifs.

Note 5 – LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et Participations	Devises	Capital			Valeurs comptables des titres détenus en Keuros			Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (1)	Montant des cautions et avais fournis par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
		Kdevises	Kdevises	Kdevises	Brute	Prov	Total					
Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessus												
1. Filiales (+ de 50 % du capital détenu par la société) mises en équivalence												
- U-SERVICES	Eur	116	-4	100%	205	-128	77	(71)		0	(35)	0
- STERIA ASIA	SGD	2 000	3 432	100%	1 190	0	1 190	0		8 451	926	593
- STERIA BENELUX SA/NV	Eur	7 000	4 599	100%	17 502	0	17 502	0		33 380	812	542
- STERIA A/S-DENMARK	DKK	18 000	6 292	100%	3 210	0	3 210	0		190 067	(5 208)	0
- STERIA A/S-NORWAY	NOK	20 000	59 626	100%	4 303	0	4 303	0		1 182 734	40 396	2 893
- STERIA AB SWEDEN	SEK	7 000	22 662	100%	9 663	-2 936	6 727	0		148 074	(13 017)	0
- STERIA SCHWEIZ AG	CHF	3 300	1 650	99%	12 002	0	12 002	0		38 622	2 562	2 018
- STERIA HOLDINGS LIMITED	GBP	14 259	42 850	100%	27 218	0	27 218	0		0	0	0
- STERIA MUMMERT CONSULTING	Eur	10 000	3 230	100%	141 668	0	141 668	(37 057)		229 060	1 433	0
- STERIA MEDSHORE	MAD	7 000	-3 469	100%	1 925	-697	1 228	909		20 095	-660	0
SOUS-TOTAL					218 886	-3 760	215 125	-36 219				6 046
2. Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)												
- IN TEST	Eur	300	NC	19%	58	0	58	0		NC	NC	23
- DIAMIS	Eur	3 235	452	40%	1 294	0	1 294	0		7 112	516	66
TOTAL					220 238	-3 760	216 477					6 135

(1) un montant négatif signifie que la filiale prête à Steria

Les informations données aux colonnes Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat, Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos et Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) correspondent aux données de consolidation au 31 décembre 2013 du périmètre du Groupe Steria SCA.

Note 6 – EFFECTIF MOYEN

Le nombre moyen de personnes employées par STERIA SA se ventile de la façon suivante :

	31/12/2013	31/12/2012
Cadres	4 915	5 076
Non cadres	1 336	969
Total	6 251	6 045

Note 7 : CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

Rubriques	31/12/2013	31/12/2012	Variation
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	9 376	26 285	-16 909
+ Transferts de charges d'exploitation	0	0	0
+Autres produits d'exploitation	5 538	7 360	-1 822
- Autres charges d'exploitation	7 606	7 127	479
+ Quote-part de résultat sur opérations faites en commun			0
+ Produits financiers	6 929	19 080	-12 150
- Reprises sur provisions financières	22	0	22
- Charges financières	5 489	1 983	3 506
+ Dotations aux amortissements et provisions financières	2 991	4	2 986
+ Produits exceptionnels	2 833	17 857	-15 024
- Produits des cessions d'éléments d'actif	0	572	-572
- Subventions d'investissement rapportées au résultat			0
- Reprises sur provisions exceptionnelles	2 828	14 485	-11 657
- Charges exceptionnelles	33 345	88 462	-55 117
+ Valeur comptable des immobilisations cédées	606	58 064	-57 458
+ Dotations aux amortissements et provisions exceptionnels	11 176	2 755	8 421
- Participation	0	2 329	-2 329
- Impôts sur les bénéfices	-15 648	-9 183	-6 465
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	5 807	25 629	-19 822
RÉSULTAT NET COMPTABLE	14 774	26 871	-12 098
+ Dotations aux amortissements et provisions	24 941	12 187	12 754
- Reprises sur amortissements et provisions	4 966	17 179	-12 213
- Résultat sur cession des éléments actif	-606	-57 492	56 886
- Subventions d'investissements rapportées au résultat	0	0	0
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	5 807	25 629	-19 822

Note 8 : TABLEAU DE FINANCEMENT

EMPLOIS	31/12/2013	31/12/2012	RESSOURCES	31/12/2013	31/12/2012
Distrib. Mise en paiement en cours d'exercice	20 000	24 000	Capacité d'auto-financement de l'exercice	5 807	25 629
Acquisitions éléments actif immobilisé			Cessions éléments actif immobilisé		
- Immobilisations incorporelles	3 131	1 583	- Immobilisations incorporelles	0	0
- Immobilisations corporelles	5 071	9 366	- Immobilisations corporelles	0	0
- Immobilisations financières	8 945	7 812	- Immobilisations financières	206	3 314
Charges à répartir sur plusieurs exercices			- Capital ou apports	0	0
- Capital ou apports			- Autres capitaux propres	0	0
- Autres capitaux propres			Augmentations des dettes financières	20 817	
Remboursements des dettes financières	23 460	88 752			
Total Emplois	60 607	131 513	Total Ressources	26 830	28 943

Ressources Nettes			Emplois Nets	33 777	102 570
--------------------------	--	--	---------------------	---------------	----------------

VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL	BESOINS (B)	DEGAGEMENTS (D)	31/12/2013 (D) - (B)	31/12/2012
VARIATIONS D'EXPLOITATION				
Variations des actifs d'exploitation				
- Stocks et en-cours	10 636			
- Avances et acomptes versés sur commandes	322			
- Créances clients, comptes rattachés et autres créances		1 869		
Variations des dettes d'exploitation				
- Avances et acomptes reçus sur commandes				
- Dettes fournisseurs, comptes rattachés et autres dettes		23 952		
TOTAUX EXPLOITATION	10 958	25 821		
A - VARIATION NETTE EXPLOITATION			14 863	26 537
VARIATIONS HORS EXPLOITATION				
- Variations des autres débiteurs			8	
- Variations des autres créditeurs	851			
TOTAUX HORS EXPLOITATION	851	8		
B - VARIATION NETTE HORS EXPLOITATION			-843	186
TOTAL (A) - (B) DEGAGEMENT NET DE FONDS DE ROULEMENT			14 019	26 723
VARIATIONS TRESORERIE				
- Variations des disponibilités	1 294			
- Variations concours bancaires courants, soldes crédit banques		21 052		
TOTAUX TRESORERIE	1 294	21 052		
C - VARIATION NETTE TRESORERIE			19 758	75 847
VARIATION FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL (A+B+C) : RESSOURCE NETTE			33 777	102 570

Note 9 – EVENEMENTS POST-CLOTURE

Aucun évènement significatif, susceptible de remettre en cause les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013, n'est intervenu entre le 1^{er} janvier 2014 et la date d'arrêté des comptes.

BILAN STERIA AU 30/09/2014

ACTIF

Rubriques	Montant brut	Amortissements	30/09/2014	31/12/2013
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions, brevets et droits similaires	7 151 139,64	6 180 778,73	970 360,91	1 496 402,34
Fonds Commercial	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations incorporelles	7 366 106,06	2 610 575,62	4 755 530,44	2 892 601,33
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Installations techniques, matériel, outillage	995 279,23	992 502,80	2 776,43	27 764,39
Autres immobilisations corporelles	45 442 630,16	23 386 549,88	22 056 080,28	22 931 687,21
Immobilisations en cours	70 074,54	0,00	70 074,54	1 518 638,18
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Titres de participation	224 749 684,83	3 761 749,49	220 987 935,34	217 399 191,90
Autres titres immobilisés	2 866,04	0,00	2 866,04	2 866,04
Prêts	3 162 844,68	0,00	3 162 844,68	3 478 223,68
Autres immobilisations financières	9 862 669,95	0,00	9 862 669,95	7 759 032,94
TOTAL ACTIF IMMOBILISE				
	298 803 205,03	86 932 156,52	261 871 038,61	257 506 408,01
STOCKS ET EN-COURS				
En-cours de production de services	17 029 909,16	0,00	17 029 909,16	18 730 869,02
Avances et acomptes versés sur commande	652 209,42	0,00	652 209,42	775 758,33
CREANCES D'EXPLOITATION				
Créances clients et comptes rattachés	159 617 977,64	108 744,17	159 509 233,47	165 489 665,03
Autres créances d'exploitation	12 942 803,86	0,00	12 942 803,86	14 690 570,92
Autres créances diverses	37 259 060,08	0,00	37 259 060,08	29 034 299,63
DIVERS				
Valeur mobilières de placement	0,00	0,00	0,00	0,00
Disponibilités	385 666,03	0,00	385 666,03	2 764 417,62
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	7 165 219,27	0,00	7 165 219,27	4 794 846,65
TOTAL ACTIF CIRCULANT				
	235 052 345,46	108 744,17	238 914 101,29	236 280 497,20
Ecart de conversion actif	919,71	0,00	919,71	12 307,61
TOTAL ACTIF				
	533 857 060,30	195 676,69	496 816 169,61	493 799 142,82

BILAN STERIA AU 30/09/2014

PASSIF

Rubriques	30/09/2014	31/12/2013
Capital social ou individuel dont versé : 14 876 895	14 876 895,00	14 876 895,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport	106 633 433,09	106 633 433,09
Ecart de réévaluation dont écart d'équivalence :	0,00	0,00
Réserve légale	1 487 689,50	1 487 689,50
Réserves statutaires ou contractuelles	0,00	0,00
Réserves réglementées	145 300,19	145 300,19
Autres réserves	7 574 078,68	7 574 078,68
Report à nouveau	-12 463 930,39	2 309 756,78
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-17 814 648,24	-14 773 687,07
CAPITAUX PROPRES	100 438 817,83	118 253 466,17
Provisions pour risques	3 803 440,90	11 652 746,08
Provisions pour charges	19 769 057,54	19 421 617,75
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	23 572 498,44	31 074 363,83
DETTES FINANCIERES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	156 491 437,09	75 351 037,29
Emprunts et dettes financières divers	19 963 437,67	44 345 567,66
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	47 857 710,05	65 884 771,69
Dettes fiscales et sociales	130 359 617,12	135 504 335,79
Autres dettes d'exploitation	1 435 793,10	1 596 245,45
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 419 388,60	1 981 740,49
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	15 277 393,22	19 806 840,39
TOTAL DETTES	372 804 776,85	344 470 538,76
Ecart de conversion passif	66,49	774,06
TOTAL PASSIF	496 816 159,61	493 799 142,82

COMPTE DE RESULTAT STERIA AU 30/09/2014

Rubriques	France	Exportation	30/09/2014	31/12/2013
VENTES DE MARCHANDISES				
PRODUCTION VENDUE				
Ventes				
Biens	0,00	0,00	0,00	0,00
Services	25 825,00	0,00	25 825,00	5 749 790,27
	404 721 011,59		404 721 011,59	569 024 165,53
	CHIFFRES D'AFFAIRES NET			
	404 746 836,59	0,00	404 746 836,59	574 773 955,80
PRODUCTION STOCKEE				
En-cours de production de services			-1 700 959,86	10 635 693,27
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			508 396,00	1 735 047,67
Reprise sur amortissements et provisions			0,00	28 550,00
Transferts de charges			1 174 660,23	2 116 585,15
Autres produits				0,00
			5 380 777,37	5 538 203,33
	PRODUITS D'EXPLOITATION			
			416 097 105,53	594 828 035,22
CONSOMMATION EN PROVENANCE DES TIERS				
Autres achats et charges externes				
- Achats de sous-traitance			102 916 404,84	148 673 060,69
- Achats non stockés matières premières et fournitures			49 123 743,50	76 361 375,31
- Services extérieurs			2 188 132,19	4 629 747,10
- Personnel extérieur				
- Autres services extérieurs			1 481 243,45	5 335 757,86
			50 123 285,70	62 346 180,42
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES			18 498 569,15	25 055 509,94
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			206 045 049,97	276 414 140,67
Charges sociales			95 447 326,85	127 654 454,09
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS				
Dotations aux amortissements des immobilisations				
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations			4 486 353,08	6 396 307,69
Dotations aux provisions sur actif circulant			149 982,39	267 894,69
Dotations aux provisions pour risques et charges			0,00	0,00
			3 019 382,74	4 110 284,79
AUTRES CHARGES				
			5 840 197,95	7 606 156,43
			416 097 105,53	594 828 035,22
	RESULTAT D'EXPLOITATION			
			261 293 666,64	434 977 377,77
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participation				
Produits des autres valeurs mobilières de placement et créances de l'actif immobilisé			8 243 075,23	6 135 229,69
Autres intérêts et produits assimilés			256 037,97	263 946,08
Reprises sur provisions et transferts de charges			186 308,28	393 124,08
Différences positives de change			0,00	22 000,00
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement			-5 503,34	114 248,06
			0,00	876,77
Dotations financières aux amortissements et provisions			8 678 918,14	6 929 424,68
Intérêts et charges assimilés			20 297,75	2 990 699,00
Différences négatives de change			2 476 515,03	2 374 124,02
			5 175,17	124 259,87
			2 501 987,95	5 489 082,89
	RESULTAT FINANCIER			
			6 176 930,19	7 005 517,99
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION				
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL				
Produits des cessions d'éléments d'actif			0,00	5 000,00
REPRISES SUR PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES			0,00	0,00
			10 284 759,77	2 827 808,95
	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
			10 284 759,77	2 827 808,95
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION				
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS EN CAPITAL				
Valeur comptable des éléments immobiliers et financiers cédés			19 617 486,43	21 563 137,37
DOTATIONS EXCEPTIONNELLES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			721 346,81	605 888,44
Dotations aux amortissements et autres provisions			721 346,81	605 888,44
			851 504,11	11 175 903,18
			851 504,11	11 175 903,18
	RESULTAT EXCEPTIONNEL			
			10 905 877,88	13 053 428,99
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				
Intéressement			0,00	0,00
Impôts sur les bénéfices			0,00	0,00
			-13 207 556,79	-15 647 864,95
	TOTAL PRODUITS			
			429 073 388,24	604 590 266,85
	TOTAL CHARGES			
			446 888 036,48	619 363 965,92
	BENEFICE OU PERTE			
			17 814 648,24	14 773 687,07

Annexe 7.3
Liste des engagements hors bilan de Steria

Les engagements hors bilan de Steria donnés et reçus correspondent à :

(en milliers d'euros)	30/09/2014	(en milliers d'euros)	30/09/2014
Engagements donnés		Engagements reçus	
Avals et cautions bancaires	15 720	Avals et autres garanties bancaires	-
Contre garantie de cautions non bancaires sur contrats	258 188	Facilité de caisse (concours bancaires courants)	
Contre garantie bancaire	-	- autorisé	39 500
DIF	4 587	- utilisé (bilan)	5 728
Valeur nominale des loyers futurs de location immobilière simple	65 959	- non utilisé (hors bilan)	33 772
Valeur nominale des loyers futurs de location mobilière simple	2 041	Crédit moyen terme	
		- autorisé	-
Commandes fermes d'immobilisations	-	- utilisé (bilan)	-
		- non utilisé (hors bilan)	-
Total des engagements donnés	346 495	Total des engagements reçus	33 772

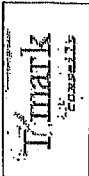
➤ *Engagement liés à des transmissions d'entreprises : garanties*

Garanties données par Steria dans le cadre de la cession de la société Steria Iberica

Dans le cadre de la cession de sa filiale Steria Iberica, Steria a consenti à l'acquéreur (Aurelius Sustainability Advancement GmbH), en date du 20 octobre 2012, une garantie d'actif et de passif, limitée à certains cas d'indemnisations et plafonnée à 500 K€. Cette garantie a été donnée pour une durée de 18 mois à l'exception des sujets sociaux et fiscaux pour lesquels les délais de prescriptions légaux sont applicables.

Annexe 10(n)
Liste des marques transmises par Steria

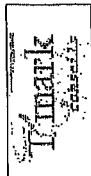
Voir document joint.



24 octobre 2014

Allemagne - STERJA

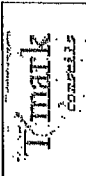
Nos réf.	Marque	No / Date Dépôt	No / Date Enregistrement	Date de renouvellement	Classes	Statut	Sous statut
158155/WA-DE	STELINK MULTI- NETWORK COMMUNICATIONS LA COMMUNICATION MULTI-RESEAUX (semi-figurative)	670889 20 déc 1996	670889 20 déc 2006	20-déc-2016	9, 35, 36, 38, 42	Enregistré	Marque renouvelée



24 octobre 2014

Arabie Saoudite - STERIA

Nos réf.	Marque	No/ Date Dépôt	No/ Date Enregistrement	Date de renouvellement	Classes	Statut Sous statut
255951	Stelink	16 janv 1998	16 janv 1998	11-juin-2017	42	Enregistré



24 octobre 2014

Bénélux - STERIA

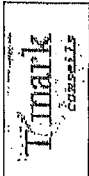
Nos réf.	Marque	No/ Date Dépôt	No/ Date Enregistrement	Date de renouvellement	Classes	Statut Sous statut
158155/WA-BX	STELINK MULTI-NETWORK COMMUNICATIONS LA COMMUNICATION MULTI-RESEAUX (semi-figurative)	670889 <small>Stelink + la communication</small>	20 déc 1996 670889 20 déc 2006	20-déc-2016	9, 35, 36, 38, 42	Enregistré Marque renouvelée



24 octobre 2014

Chine - STERIA

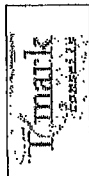
<i>Nos réf.</i>	<i>Marque</i>	<i>N°/ Date Dépôt</i>	<i>N°/ Date Enregistrement</i>	<i>Date de renouvellement</i>	<i>Classes</i>	<i>Statut Sous statut</i>
197910AWP-CN	STERIA	774322 18 sept 2001	16 févr 2012 774322	18-sept-2021	9, 16, 35, 37, 38, 41, 42	Enregistré Refus provisoire



24 octobre 2014

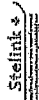
Danemark - STERIA

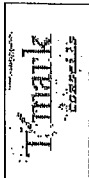
<i>Nos réf.</i>	<i>Marque</i>	<i>No/ Date Dépôt</i>	<i>No/ Date Enregistrement</i>	<i>Date de renouvellement</i>	<i>Classes</i>	<i>Statut</i> <i>Sous statut</i>
197910A/WP-DK	STERIA	774322 18 sept 2001	774322 18 sept 2001	18-sept-2021	9, 16, 35, 37, 38, 41, 42	Enregistré Marque renouvelée



24 octobre 2014

Espagne - STERIA

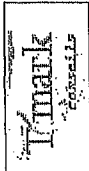
Nos réf.	Marque	No/ Date Dépôt	No/ Date Enregistrement	Date de renouvellement	Classes	Statut Sous statut
158155/WA-ES	STELINK MULTI- NETWORK COMMUNICATIONS LA COMMUNICATION MULTI-RESEAUX (semi-figurative)	670889 	20 déc 1996 670889 20 déc 2006	20-déc-2016	9, 35, 36, 38, 42	Enregistré Marque renouvelée
166706/W-ES	STX	513925	23 févr 1987 513925 23 févr 1987	23-févr-2017	9, 16, 35, 37, 41, 42	Enregistré Marque renouvelée



24 octobre 2014

Finlande - STERIA

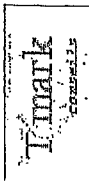
Nos réf.	Marque	No/ Date Dépôt	No/ Date Enregistrement	Date de renouvellement	Classes	Statut Sous statut
197910A/WP-FI	STERIA	774322 18 sept 2001	774322 18 sept 2001	18-sept-2021	9, 16, 35, 37, 38, 41, 42	Enregistré Marque renouvelée



24 octobre 2014

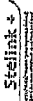

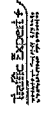
France - STERIA

Nos réf.	Marque	No/ Date Dépôt	No/ Date Enregistrement	Date de renouvellement	Classes	Statut Sous statut
197898	CARIATIDES	1514022 13 févr 1989	1514022 13 févr 1989	28-févr-2019	9, 16, 35, 37, 41, 42	Enregistré Marque renouvelée
94276	Conçu par nous. Utile partout	043327404 02 déc 2004	043327404 02 déc 2004	02-déc-2014	9, 16, 35, 38, 42	Enregistré
198118	ESTRIA	96604560 05 janv 1996	96604560 05 janv 2006	31-janv-2016	9, 16, 35, 36, 37, 38, 40, 41, 42	Enregistré Marque renouvelée
198204	IMELIOS	013118216 27 août 2001	013118216 27 août 2001	31-août-2021	35, 38, 41, 42, 43	Enregistré Marque renouvelée
198292	LOGECO	1299392 15 févr 1985	1299392 15 févr 1985	28-févr-2015	9, 35, 42	Enregistré Marque renouvelée
198325	MANAGAIPORT	1747373 16 déc 1991	1747373 16 déc 1991	31-déc-2021	9, 35, 39, 42	Enregistré Marque renouvelée
198545	OPTINET	93472820 18 juin 1993	93472820 18 juin 2013	30-juin-2023	9, 16, 35, 38, 42	Enregistré Marque renouvelée
240878	SMART DRIVING	133992317 22 mars 2013	133992317 21 mars 2014	31-mars-2023	9, 42	Enregistré



24 octobre 2014

France - STERIA

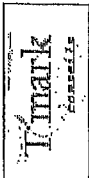
Nos réf.	Marque	No/ Date Dépôt	No/ Date Enregistrement	Date de renouvellement	Classes	Statut Sous statut
198572	STELINK MULTI- NETWORK COMMUNICATIONS LA COMMUNICATION MULTI-RESEAUX (semi-figurative)	96633523 	09 juil 1996 24 janv 1997	31-juil-2016	9, 35, 36, 38, 42	Enregistré
197910	STERIA	1563115	20 déc 1979 20 déc 2009	20-déc-2019	9, 16, 35, 38, 41, 42	Enregistré
198615	STERIA (logo couleurs)	023148686 	19 févr 2002 20 sept 2002	28-févr-2022	9, 16, 35, 38, 41, 42, 45	Enregistré Marque renouvelée
240877	STERIA SMART TRANSFORMATION	133992297	22 mars 2013	31-mars-2023	9, 35, 38, 42	Enregistré
91155	STROMBOLI	043313764	21 sept 2004	21-sept-2014	9, 35, 38, 42	Enregistré
198670	TRAFFIC EXPERT MOTORWAY TRAFFIC CONTROL L'EXPLOITATION ROUTIERE	96629737 	13 juin 1996 22 nov 1996	30-juin-2016	9, 42	Enregistré Marque renouvelée



24 octobre 2014

Grèce - STERIA

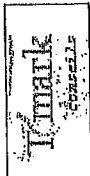
Nos réf.	Marque	No/ Date Dépôt	No/ Date Enregistrement	Date de renouvellement	Classes	Statut Sous statut
197910AWP-GR	STERIA	774322 18 sept 2001	774322 18 sept 2001	18-sept-2021	9, 16, 35, 37, 38, 41, 42	Enregistré Marque renouvelée



24 octobre 2014

Hong Kong - STERIA

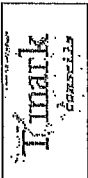
<i>Nos réf.</i>	<i>Marque</i>	<i>No/ Date Dépôt</i>	<i>No/ Date Enregistrement</i>	<i>Date de renouvellement</i>	<i>Classes</i>	<i>Statut Sous statut</i>
198614	STERIA	300315035 07 nov 2004	300315035 07 nov 2004	06-nov-2014	9, 35, 38, 40, 42	Enregistré Renouvellement instruit



24 octobre 2014

Inde - STERIA

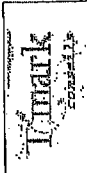
Nos réf.	Marque	No/ Date Dépôt	No/ Date Enregistrement	Date de renouvellement	Classes	Statut Sous statut
166672	STERIA	01586900	02 août 2007		9, 38, 42	En cours Publiée



24 octobre 2014

Irlande - STERIA

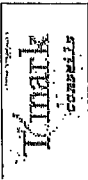
Nos réf.	Marque	No/ Date Dépôt	No/ Date Enregistrement	Date de renouvellement	Classes	Statut Sous statut
198612	STERIA	2001/03291 · 18 oct 2001	18 oct 2001	17-oct-2021	9, 38, 42	Enregistré Marque renouvelée



24 octobre 2014

Italie - STERIA

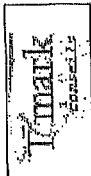
Nos réf.	Marque	No/ Date Dépôt	No/ Date Enregistrement	Date de renouvellement	Classes	Statut Sous statut
158155/WA-IT	STELINK MULTI- NETWORK COMMUNICATIONS LA COMMUNICATION MULTI-RESEAUX (semi-figurative)	670889 20 déc 1996	670889 20 déc 2006	20-déc-2016	9, 35, 36, 38, 42	Enregistré Marque renouvelée



24 octobre 2014

Jersey - STERIA

<i>Nos réf.</i>	<i>Marque</i>	<i>No/ Date Dépôt</i>	<i>No/ Date Enregistrement</i>	<i>Date de renouvellement</i>	<i>Classes</i>	<i>Statut</i>
181439/WP-JE	STERIA	714607 15 févr 1999	714607 15 févr 2009	15-févr-2019	9, 16, 35, 37, 38, 41, 42	Enregistré Marque renouvelée



24 octobre 2014

Malaisie - STERIA

Nos réf.	Marque	No/ Date Dépôt	No/ Date Enregistrement	Date de renouvellement	Classes	Statut Sans statut
91156A	STERIA	2004/15103 04 oct 2004	2004/15103 04 oct 2004	04-oct-2014	35	Enregistré Renouvellement nt instruit
91156B	STERIA	2004/15102 04 oct 2004	04 oct 2004	04-oct-2014	38	Enregistré Renouvellement nt instruit
91156C	STERIA	2004/15104 04 oct 2004	2004/15104 04 oct 2004	04-oct-2014	42	Enregistré Renouvellement nt instruit
91156	STERIA	2004/15105 04 oct 2004	2004/15105 04 oct 2004	04-oct-2014	9	Enregistré Renouvellement nt instruit



24 octobre 2014

Maroc - STERIA

<i>Mos réf.</i>	<i>Marque</i>	<i>No/ Date Dépôt</i>	<i>No/ Date Enregistrement</i>	<i>Date de renouvellement</i>	<i>Classes</i>	<i>Statut</i> <i>Sous statut</i>
197910AWP-MA	STERIA	774322 18 sept 2001	774322 16 févr 2012	18-sept-2021	9, 16, 35, 37, 38, 41, 42	Enregistré



24 octobre 2014

Norvège - STERIA

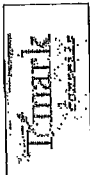
Nos réf.	Marque	No/ Date Dépôt	No/ Date Enregistrement	Date de renouvellement	Classes	Statut Sous statut
197910AMP-NO	STERIA	18 sept 2001 774322	18 sept 2001 774322	18-sept-2021	9, 16, 35, 37, 38, 41, 42	Enregistré Marque renouvelée
240877WP-NO	STERIA SMART TRANSFORMATION	20 sept 2013 1199666	20 sept 2013 1199666	20-sept-2023	9, 35, 38, 42	Enregistré Refus provisoire



24 octobre 2014

Royaume-Uni - STERIA

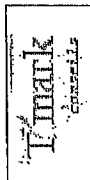
<i>Nos réf.</i>	<i>Marque</i>	<i>No/ Date Dépôt</i>	<i>No/ Date Enregistrement</i>	<i>Date de renouvellement</i>	<i>Classes</i>	<i>Statut Sous statut</i>
181439/WP-CB	STERIA	714607 15 févr 1999	714607 15 févr 2009	15-févr-2019	9, 16, 35, 37, 38, 41, 42	Enregistré Marque renouvelée



24 octobre 2014

Russie, Fédération de - STERIA

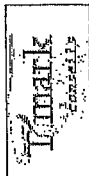
Nos réf.	Marque	No/ Date Dépôt	No/ Date Enregistrement	Date de renouvellement	Classes	Statut Sous statut
197910AWP-RU	STERIA	774322 18 sept 2001	774322 16 févr 2012	18-sept-2021	9, 16, 35, 37, 38, 41, 42	Enregistré En vigueur



24 octobre 2014

Singapour - STERIA

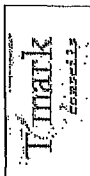
Nos réf.	Marque	No/ Date Dépôt	No/ Date Enregistrement	Date de renouvellement	Classes	Statut Sous statut
182702	STERIA	T99/02988D 26 mars 1999	T99/02988 26 mars 2009 D	26-mars-2019	9	Enregistré
182702C	STERIA	T99/02991D 26 mars 1999	T99/02991 26 mars 2009 D	26-mars-2019	36	Enregistré
182702D	STERIA	T99/02992B 26 mars 1999	T99/02992 26 mars 2009 B	26-mars-2019	38	Enregistré
182702E	STERIA	T99/02993J 26 mars 1999	T99/02993J 26 mars 2009	26-mars-2019	39	Enregistré
182702F	STERIA	T99/02994I 26 mars 1999	T99/02994I 26 mars 2009	26-mars-2019	42	Enregistré



24 octobre 2014

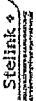
Suède - STERIA

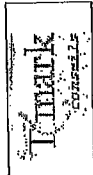
Nos réf.	Marque	No/ Date Dépôt	No/ Date Enregistrement	Date de renouvellement	Classes	Statut Sous statut
197910AWP-SE	STERIA	774322 18 sept 2001	774322 18 sept 2001	18-sept-2021	9, 16, 35, 37, 38, 41, 42	Enregistré Marque renouvelée



24 octobre 2014


Suisse - STERIA

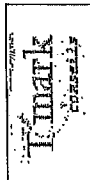
Nos réf.	Marque	No/ Date Dépôt	No/ Date Enregistrement	Date de renouvellement	Classes	Statut Sous statut
158155/WA-CH	STELINK MULTI- NETWORK COMMUNICATIONS LA COMMUNICATION MULTI-RESEAUX (semi-figurative)	670889 20 déc 1996	670889 20 déc 2006	20-déc-2015	9, 35, 36, 38, 42	Enregistré Marque renouvelée
		Stelink + 				
197910A/WP-CH	STERIA	774322 18 sept 2001	774322 16 févr 2012	18-sept-2021	9, 16, 35, 37, 38, 41, 42	Enregistré
240877/WP-CH	STERIA SMART TRANSFORMATION	1199666 20 sept 2013	1199666 20 sept 2013	20-sept-2023	9, 35, 38, 42	Enregistré En attente d'examen



24 octobre 2014

Tunisie - STERIA

Nos réf.	Marque	No/ Date Dépôt	No/ Date Enregistrement	Date de renouvellement	Classes	Statut Sous statut
255955	STERIA [sem-fig.] 	EE000419	14 mars 2000		9, 16, 35, 37, 38, 41, 42	En cours



24 octobre 2014

Union Européenne - STERIA

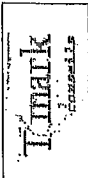
Nos réf.	Marque	No/ Date Dépôt	No/ Date Enregistrement	Date de renouvellement	Classes	Statut Sous statut
198061	E-CLEARANCE	003701778 09 mars 2004	003701778 17 oct 2005	09-mars-2014	9, 35, 36, 38, 42	Enregistré
198579	STERIA	003803061 29 avr 2004	003803061 26 sept 2005	29-avr-2024	9, 38, 42	Renouvellement instruct
240877/MP-EM	STERIA SMART TRANSFORMATION	1199666 20 sept 2013	1199666 20 sept 2013	20-sept-2023	9, 35, 38, 42	Enregistré En attente d'examen



24 octobre 2014

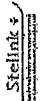
Viêt-nam - STERIA

Nos réf.	Marque	No/ Dats Dépôt	No/ Date Enregistrement	Date de renouvellement	Classes	Statut Sous statut	
197910ANWP-VN	STERIA	774322	18 sept 2001 774322	16 févr 2012	18-sept-2021	9, 16, 35, 37, 38, 41, 42	Enregistré



24 octobre 2014

WIPO - STERIA

Nos réf.	Marque	No/ Date Dépôt	No/ Date Enregistrement	Date de renouvellement	Classes	Statut Sous statut
158155	STELINK MULTI-NETWORK COMMUNICATIONS LA COMMUNICATION MULTI-RESEAUX (semi-figurative) 	20 déc 1996 670889	20 déc 2006	20-déc-2016	9, 35, 36, 38, 42	Enregistré Marque renouvelée
197910AW	STERIA	18 sept 2001 774322	18 sept 2001	18-sept-2021	9, 16, 35, 37, 38, 41, 42	Enregistré Marque renouvelée
181439	STERIA	15 févr 1999 714607	15 févr 2009	15-févr-2019	9, 16, 35, 37, 38, 41, 42	Enregistré Marque renouvelée
240877AW	STERIA SMART TRANSFORMATION	20 sept 2013 1199666	20 sept 2013	20-sept-2023	9, 35, 38, 42	Enregistré
166706	STX	23 févr 1987 513925	23 févr 1987	23-févr-2017	9, 16, 35, 37, 41, 42	Enregistré Marque renouvelée

Annexe 11.2
Liste des inscriptions existantes sur les biens Steria transmis

Voir document joint.

Greffé du Tribunal de Commerce de VERSAILLES
1 PL ANDRE MIGNOT
RP 1125
78011 VERSAILLES CEDEX
Tél : 0139071640

Nos références : / 9279612 /
309 256 105 R.C.S. VERSAILLES

Requérant :

Michèle Loiselet STERIA - POLE DT DES STES
GROUPE
43 QUAI DU PRESIDENT ROOSEVELT
CS 20001
92782-ISSY MOULINEAUX CEDEX 9

Etat relatif aux inscriptions des privilèges et publications

Sur :

SA STERIA (87002497)

Adresse demandée:

12 RUE PAUL DAUTIER 78142 VELIZY VILLACOUBLAY CEDEX

Numéro d'identification:

309 256 105 R.C.S. VERSAILLES

Privilège(s) du Trésor

fichier à jour au 01/10/2014

NEANT

Privilège(s) sécurité sociale, régimes complémentaires

fichier à jour au 01/10/2014

NEANT

Opération(s) de crédit-bail en matière mobilière

fichier à jour au 01/10/2014

NEANT

Publicité(s) de contrats de location

fichier à jour au 01/10/2014

14/11/2013 N° 171301288

Date de fin de contrat : 30/11/2015

Montant créance : 50 537,12 Euros

Créancier(s): FRANFINANCE LOCATION

59 Av du Chatou

92853 RUEIL MALMAISON CEDEX

Biens concernés : DIVERS MATERIEL INFORMATIQUE

CONFORME AU CT CHG MERIDIAN N°

2692/1

/Ordinateurs/équip. Informatiq.

14/11/2013 N° 171301291

Date de fin de contrat : 30/11/2015

Montant créance : 54 125,12 Euros

Créancier(s): FRANFINANCE LOCATION

59 Av du Chatou

92853 RUEIL MALMAISON CEDEX

Biens concernés : DIVERS MATERIEL INFORMATIQUE

CONFORME AU CT CHG MERIDIAN N°

2692/1

/Ordinateurs/équip. Informatiq.

26/06/2013 N° 171300777

Date de fin de contrat : 30/06/2016

Montant créance : 84 267,77 Euros

Etat relatif aux inscriptions des privilèges et publications

- Créancier(s):* FRANFINANCE LOCATION
59 , Av du Chatou
92853 RUEIL MALMAISON CEDEX
- Biens concernés : MATERIEL CONFORME AU PO
N°FR1002-10 /Unités centrales
- 26/06/2013 N° 171300778 Date de fin de contrat : 30/06/2016
Montant créance : 182.641,16 Euros
- Créancier(s):* FRANFINANCE LOCATION
59 , Av du Chatou
92853 RUEIL MALMAISON CEDEX
- Biens concernés : MATERIEL CONFORME AU PO N°
FR1002-9 /Unités centrales
- 19/04/2013 N° 171300521 Date de fin de contrat : 30/06/2016
Montant créance : 517.128,86 Euros
- Créancier(s):* FRANFINANCE LOCATION
59 , Av du Chatou
92853 RUEIL MALMAISON CEDEX
- Biens concernés : LOGICIEL
/Logiciels/conseils en logiciel DIVERS MATERIELS
INFORMATIQUES CF AU CT CHG
N° FRA/2601/7
/Ordinateurs/équip. Informatiq.
- 20/02/2013 N° 171300261 Date de fin de contrat : 31/01/2017
Montant créance : 52.102,83 Euros
- Créancier(s):* FRANFINANCE LOCATION
59 , Av du Chatou
92853 RUEIL MALMAISON CEDEX
- Biens concernés : MATERIELS DE TELECOMMUNICATION
CONFORME AU CONTRAT CHG FRA/2601/6
DIVERS/Appar. émis./transm. son/image
PRESTATION
/Prestation Multiplex
- 17/10/2012 N° 171201378 *Créancier(s):* FRANFINANCE LOCATION
57-59, AVE DE CHATOU 92500 RUEIL MALMAISON
- Biens concernés : CONTRAT 667484-00 DESCRIPTIF DU MATERIEL EN
TOTALITE SUR REQUISITION SPECIALE
- 10/10/2012 N° 171201343 *Créancier(s):* FRANFINANCE LOCATION
57-59, AVE DE CHATOU 92500 RUEIL MALMAISON
- Biens concernés : CONTRAT 667484-00 DIVERS MATERIELS
INFORMATIQUES + PRESTATION (CF AU CT CHG N° 2601/5)
- 28/12/2011 N° 171102126 *Créancier(s):* FRANFINANCE LOCATION

Etat relatif aux inscriptions des privilèges et publications

57-59, AVE DE CHATOU 92500 RUEIL MALMAISON

Biens concernés : CONTRAT 667484-00 MATERIELS INFORMATIQUES
CONFORMES AU CT CHG N° FRA/2601/1 + LOGICIELS CONFORMES AU
CONTRAT CHG N° FRA/2601/1 + PRESTATION

02/12/2011 N° 171101938

Créancier(s): FRANFINANCE LOCATION

57-59, AVE DE CHATOU 92500 RUEIL MALMAISON

Biens concernés : CONTRAT 667484-00 DESCRIPTIF DU MATERIEL EN
TOTALITE SUR REQUISITION SPECIALE

Publicité(s) de clauses de réserve de propriété	NEANT	fichier à jour au 01/10/2014
Privilège(s) de vendeur et action résolutoire	NEANT	fichier à jour au 30/09/2014
Nantissement(s) de l'outillage, matériel et équipement	NEANT	fichier à jour au 01/10/2014
Protêt(s)	NEANT	fichier à jour au 01/10/2014
Privilège(s) de l'Office français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII)	NEANT	fichier à jour au 01/10/2014
Prêt(s) et délais	NEANT	fichier à jour au 01/10/2014
Déclaration(s) de créances	NEANT	fichier à jour au 01/10/2014
<i>Cet état révèle les seules inscriptions de déclarations de créances inscrites au greffe à partir du 17/02/1998.</i>		
Bien(s) inaliénable(s)	NEANT	fichier à jour au 01/10/2014
<i>Cet état ne révèle que les inscriptions ayant pu être prises depuis le 05/01/1998. Pour la période antérieure, l'état n'est pas disponible.</i>		
Warrant(s) (hôtelier, pétrolier, industriel ou agricole)	NEANT	fichier à jour au 01/10/2014
Gage des stocks	NEANT	fichier à jour au 01/10/2014
Nantissement(s) du fonds de commerce	NEANT	fichier à jour au 30/09/2014
Nantissement(s) judiciaire(s)	NEANT	fichier à jour au 01/10/2014
Nantissement(s) du fonds artisanal	NEANT	fichier à jour au 01/10/2014

Greffe du Tribunal de Commerce de VERSAILLES
I PL ANDRE MIGNOT
RP 1125
78011 VERSAILLES CEDEX
Tél : 0139071640

Etat relatif aux inscriptions des privilèges et publications

Etat conforme aux registres du Greffe, délivré à VERSAILLES, le 02 Octobre 2014 sur 4 pages
Le Greffier,

Fin de l'état